

Département du Puy-de-Dôme

**Syndicat Mixte de l'Eau de la Région  
d'Issoire et des communes de la banlieue  
Sud Clermontoise**

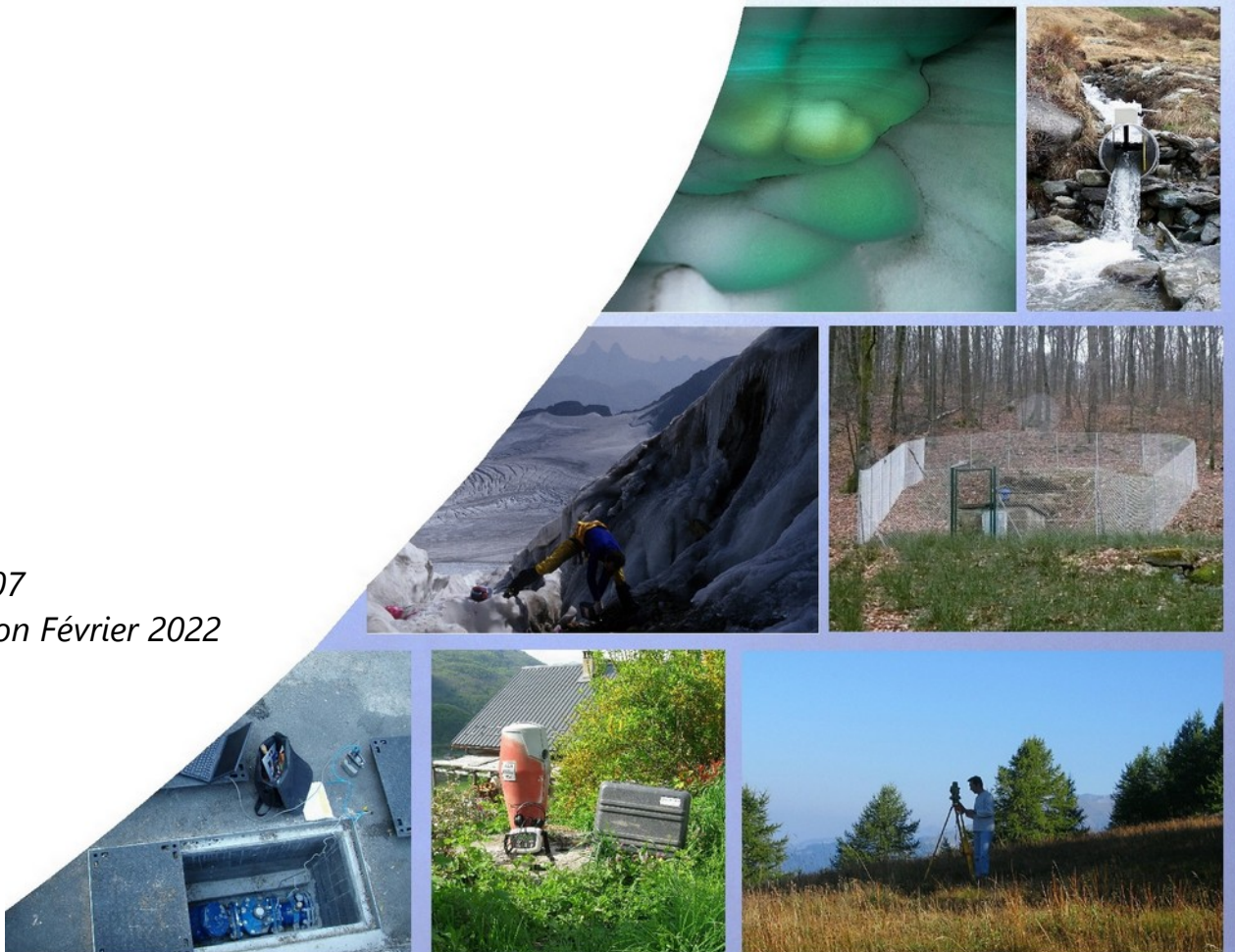


29, place Pierre Bonnet  
73460 Grésy-sur-Isère  
04-79-31-21-03  
contact@coherence-eau.fr  
www.coherence-eau.fr

## PROCÉDURE DE PROTECTION ET D'AUTORISATION DU CAPTAGE DE SPARANAT SITUÉ SUR LA COMMUNE DE VALBELEIX

### DOSSIER « LOI SUR L'EAU »

E18-07  
Version Février 2022



Département du Puy-de-Dôme

**Syndicat Mixte de l'Eau de la Région  
d'Issoire et des communes de la banlieue  
Sud Clermontoise**



29, place Pierre Bonnet  
73460 Grésy-sur-Isère  
04-79-31-21-03  
contact@coherence-eau.fr  
www.coherence-eau.fr

## PROCÉDURE DE PROTECTION ET D'AUTORISATION DU CAPTAGE DE SPARANAT SITUÉ SUR LA COMMUNE DE VALBELEIX

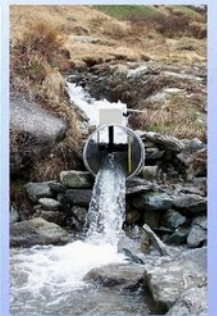
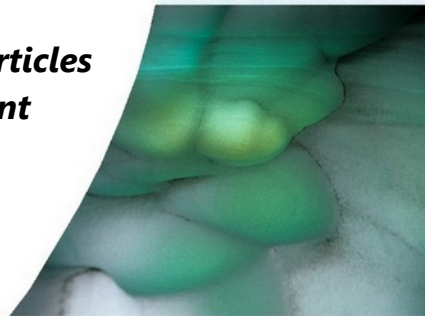
### DOSSIER « LOI SUR L'EAU »

#### **PIÈCE 1 – NOTICE EXPLICATIVE**

***A - Informations demandées au titre des articles  
L.214-1 à 214-4 du Code de l'Environnement***

E18-07

Version Février 2022







## TABLE DES MATIÈRES

INDEX DES TABLEAUX.....	5
I. NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR.....	7
II. SITUATION DU CAPTAGE.....	7
III. DESCRIPTION DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE.....	9
III.1. Le service de l'eau potable.....	9
III.2. Le réseau d'alimentation en potable.....	9
III.2.1. L'organisation générale du réseau A.E.P.....	9
III.2.2. Les ressources en eau.....	10
III.2.3. Les installations de production et de traitement.....	14
III.2.4. Interconnexion et alimentation de secours.....	15
III.3. Les volumes d'eau caractéristiques.....	15
III.3.1. Les volumes d'eau prélevés.....	15
III.3.2. Les volumes d'eau mis en distribution.....	17
III.3.3. Les volumes d'eau consommés autorisés.....	17
III.3.4. Les indicateurs de performance.....	19
IV. LES BILANS RESSOURCES/BESOINS ACTUELS ET FUTURS.....	21
IV.1. Les bilans ressources/besoins en eau en situation actuelle.....	22
IV.2. Les bilans ressources/besoins en eau en situation future.....	24
V. NATURE, CONSISTANCE, VOLUME ET OBJET DU PRÉLÈVEMENT ENVISAGÉ.....	26
V.1. Situation administrative des captages.....	26
V.2. Régimes de prélèvements sollicités.....	28
V.3. Liste des rubriques de la nomenclature auxquelles le prélèvement est soumis.....	28
V.4. Situation par rapport aux objectifs de conservation des sites Natura 2000.....	28
VI. DOCUMENT D'INCIDENCE.....	29
VI.1. Description du milieu sollicité - État initial.....	29
VI.1.1. Contextes géologique et hydrogéologique.....	29
VI.1.2. Qualité des eaux brutes prélevées.....	30
VI.1.3. Description des écoulements superficiels en présence.....	30
VI.1.4. Situation par rapport aux documents de référence.....	31
VI.1.5. Les prélèvements envisagés.....	31
VI.2. L'incidence des prélèvements.....	32
VI.2.1. Incidence des prélèvements sur l'aquifère.....	32



VI.2.2. Incidence des prélèvements sur les eaux superficielles.....	32
VI.2.3. Incidence du prélèvement sur les zones NATURA 2000.....	33
VI.2.4. Situation par rapport aux documents de référence.....	33
VI.2.5. Justification du choix de la ressource.....	33
VI.2.6. Concertation avec les riverains.....	34
VI.2.7. Mesures de prélèvements.....	34
VI.2.8. Mesures compensatoires envisagées pour limiter l'impact.....	34

## INDEX DES TABLEAUX

Tableau 1 : Situation du captage de Sparanat.....	7
Tableau 2 : Ressources en eau potable des communes de la Ligne Nord.....	10
Tableau 3 : Ressources en eau potable des communes de la Ligne Centre.....	11
Tableau 4 : Ressources en eau potable des communes de la Ligne Sud.....	12
Tableau 5 : Caractéristiques des ressources en eau potable des communes de la Ligne Nord (d'après Actualisation du SDAEP Phases 1, 2 et 3 - Safège - Juillet 2014).....	13
Tableau 6 : Caractéristiques des ressources en eau potable des communes de la Ligne Centre (d'après Actualisation du SDAEP Phases 1, 2 et 3 - Safège - Juillet 2014).....	13
Tableau 7 : Caractéristiques des ressources en eau potable des communes de la Ligne Sud (d'après Actualisation du SDAEP Phases 1, 2 et 3 - Safège - Juillet 2014).....	14
Tableau 8 : Volumes prélevés sur les ressources en eau de la Ligne Nord (d'après SUEZ - RAD 2019).....	15
Tableau 9 : Volumes prélevés sur les ressources en eau de la Ligne Centre (d'après SUEZ - RAD 2019).....	16
Tableau 10 : Volumes prélevés sur les ressources en eau de la Ligne Sud (d'après SUEZ - RAD 2019).....	16
Tableau 11 : Volumes prélevés sur les ressources en eau du SME (d'après SUEZ - RAD 2019).....	16
Tableau 12 : Volumes mis en distribution sur l'ensemble du SME (d'après SUEZ - RAD 2019).....	17
Tableau 13 : Volumes consommés autorisés sur l'ensemble du SME (d'après SUEZ - RAD 2019).....	17
Tableau 14 : Volumes consommés autorisés sur la Ligne Sud (d'après SUEZ - RAD 2017, 2018 et 2019).....	18
Tableau 15 : Répartition des volumes consommés sur les hameaux de Valbelex en 2013 (d'après Actualisation du SDAEP Phases 1, 2 et 3 - Safège - Juillet 2014).....	18
Tableau 16 : Volumes facturés sur l'UDI de Valbelex (d'après SUEZ).....	19
Tableau 17 : Indice Linéaire de Pertes sur l'ensemble du SME (d'après SUEZ - RAD 2019).....	19
Tableau 18 : Rendement du réseau sur l'ensemble du SME (d'après SUEZ - RAD 2019).....	19
Tableau 19 : ILC et Rendement Grenelle 2 sur l'ensemble du SME (d'après SUEZ - RAD 2019).....	20
Tableau 20 : Indice Linéaire de Pertes sur chacune des lignes de distribution du SME (d'après SUEZ - RAD 2019).....	20
Tableau 21 : Rendement de réseau sur chacune des lignes de distribution du SME (d'après SUEZ - RAD 2019).....	21

Tableau 22 : Bilan ressources/besoins en situation actuelle sur la ligne Nord (d'après Actualisation du SDAEP Phases 1, 2 et 3 - Safege - Juillet 2014).....	22
Tableau 23 : Bilan ressources/besoins en situation actuelle sur la ligne Centre (d'après Actualisation du SDAEP Phases 1, 2 et 3 - Safege - Juillet 2014).....	22
Tableau 24 : Bilan ressources/besoins en situation actuelle sur la ligne Sud (d'après Actualisation du SDAEP Phases 1, 2 et 3 - Safege - Juillet 2014).....	22
Tableau 25 : Les besoins en eau en situation actuelle sur l'UDI de Valbeix.....	23
Tableau 26 : Bilan ressources/besoins en situation actuelle sur l'UDI de Valbeix.....	23
Tableau 27 : Bilan ressources/besoins en situation future sur la ligne Nord (d'après Actualisation du SDAEP Phases 1, 2 et 3 - Safege - Juillet 2014).....	24
Tableau 28 : Bilan ressources/besoins en situation future sur la ligne Centre (d'après Actualisation du SDAEP Phases 1, 2 et 3 - Safege - Juillet 2014).....	24
Tableau 29 : Bilan ressources/besoins en situation future sur la ligne Sud partie 1 (d'après Actualisation du SDAEP Phases 1, 2 et 3 - Safege - Juillet 2014).....	24
Tableau 30 : Bilan ressources/besoins en situation future sur la ligne Sud partie 2 (d'après Actualisation du SDAEP Phases 1, 2 et 3 - Safege - Juillet 2014).....	25
Tableau 31 : Les besoins en eau en situations futures sur l'UDI de Valbeix.....	25
Tableau 32 : Bilan ressources/besoins en situations futures sur l'UDI de Valbeix.....	26
Tableau 33 : Bilan ressources/besoins annuels en situation future sur l'UDI de Valbeix.....	26



## I. NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR

La personne responsable de la production et de la distribution d'eau est la suivante :

### **SYNDICAT MIXTE DE L'EAU DE LA RÉGION D'ISSOIRE ET DES COMMUNES DE LA BANLIEUE SUD CLERMONTOISE**

Zone de Pérache

63114 COUDES

Tel/Fax : 04 73 96 68 01 / 04 73 96 69 63

Courriel : sme.region.issuire@orange.fr

SIRET : 20007402900022

représenté par son Président, Monsieur ASTIER Raymond.

## II. SITUATION DU CAPTAGE

cf. Dossier « Déclaration d'Utilité Publique »

cf. Dossier « Enquête parcellaire »

Date de mise en service		1960
N° d'identification BRGM (ancien code)		BSS001VHSX
Code SISEAU		063001085
Lambert France 93	X (en m)	698 294
	Y (en m)	6 483 603
Coordonnées WGS 84 Greenwich	Longitude	E 2,9781797
	Latitude	N 45,4518644
Côte altimétrique (en m)		828
Commune d'implantation		Valbeix
Parcelles cadastrales		63 - section ZM
Propriétaire		Privé
Accès		En véhicule en suivant la route départementale vers le sud, depuis le chef-lieu jusqu'au Moulin de Sparanat, puis à pied en suivant la rive gauche du ruisseau de la Couze
Code de la masse d'eau souterraine		GG097 – Édifice volcanique du Cézallier du bassin versant de la Loire
Code de l'entité hydrogéologique		606b1 – Volcanisme centre / massifs du cezallier et du cantal est - bassin de la loire
Code de la masse d'eau superficielle		FRGR0258 - La Couze de Valbeix et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Couze Pavin

**Tableau 1 : Situation du captage de Sparanat**

Le captage de Sparanat a fait l'objet d'un levé de géomètre par le cabinet GEOVAL (Cf. Illustration 5 du Dossier d'Utilité Publique).

Nous reprenons ci-dessous le compte-rendu rédigé par Madame PUNGARTNIK de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes – DD 63 suite à la visite de terrain réalisée le 10 juillet 2018 :

« *Le génie civil de l'ouvrage semble en bon état. De la mousse est présente sur le toit.*

- *l'ouvrage n'est pas identifié,*
- *l'aération latérale, munie d'une grille métallique percée, est à ras le sol ce qui constitue un risque de pollution des eaux distribuées par infiltration d'eau de surface à l'intérieur du captage. Un tel risque peut également exister au niveau de la porte d'accès (margelle de 10-15 cm),*
- *la porte métallique verrouillable, en bon état, n'est pas munie d'un joint d'étanchéité et son dormant commence à se corroder,*
- *l'échelle de descente est corrodée,*
- *la conduite partant sur le réseau de distribution n'est pas munie d'une crépine,*
- *la canalisation partant sur le réseau n'est pas munie d'une vanne d'arrêt. Cependant le bac de décantation dispose d'une vidange en un point bas, ce qui permet de déconnecter la source du réseau de distribution.*

*La sortie trop-plein dans le cours d'eau n'est pas munie d'un dispositif anti-intrusion à son extrémité qui est ennoyée; ceci constitue un risque de pollution des eaux distribuée en cas de mise en charge de la canalisation et du captage. »*

Au final, l'actuelle chambre de captage est un ouvrage en bon état organisé de la manière suivante :

- une vasque avec deux « fenêtres » sur le bord ouest et permettant l'admission des eaux souterraines captées dans l'ouvrage. D'après les sondages de drain réalisés en juin 2011 par Pascal SOUILLET de SUEZ, le système de captage est composé d'une galerie de 4,8 ml orientée N258° sur 2,2 ml puis N292° sur 2,6 ml. La galerie est à 2,45 m de profondeur. Au bout de la galerie, deux drains en V, orientés N292° et N256°, récupèrent les eaux souterraines. Ils sont à 2,9 m de profondeur.

Depuis janvier 2018, un dispositif a été mis en place par SUEZ pour mesurer le débit du captage. Ce dispositif se compose d'un seuil métallique avec un orifice calibré Ø 250 mm et d'un capteur de hauteur. Lorsque l'orifice est plein, le débit atteint la valeur maximale de 90 m<sup>3</sup>/h. Au delà de 90 m<sup>3</sup>/h, le reste du débit surverse au dessus du seuil. En basses eaux, le débit minimum s'élèverait à 60 m<sup>3</sup>/h environ.

L'eau rejoint, via une conduite en grès Ø 250 mm, un second bac.

- ce second bac est muni d'un tube de trop-plein/vidange Ø 200 mm et du départ de l'adduction Ø 250 mm sans crépine. La désinfection à l'eau de Javel se fait par injection

directe dans la conduite d'adduction par l'intermédiaire d'un tuyau PeHD. Un second tuyau permet de prélever de l'eau dans ce bac et de faire le mélange d'eau de Javel.

- la canalisation d'adduction, qui ne dispose ni de compteur, ni de vanne, traverse ensuite un troisième bac servant normalement de bac « pieds secs ». Ce bac est équipé d'une grille de fond. A noter qu'une deuxième conduite est présente dans ce bac. Elle est sectionnée et obturée.

L'exutoire des dispositifs de trop-plein/vidange du captage est situé au niveau du ruisseau de la Couze à plusieurs dizaines de mètres à l'aval du captage. D'après SUEZ, l'exutoire est en permanence immergé de telle sorte que l'eau de la rivière remonte par la canalisation de trop-plein/vidange jusque dans l'ouvrage et inonde le bac « pieds secs ».

L'aération latérale, munie d'une grille métallique percée, est au ras du sol. La porte métallique verrouillable présente une margelle de 10/15 cm, qu'il conviendrait de rehausser. Cette porte est en bon état mais n'est pas munie d'un joint d'étanchéité et son dormant commence à se corroder.

L'échelle de descente dans l'ouvrage présente, elle aussi, des traces de corrosion.

Nous renvoyons aux *Illustrations 5 et 6 du Dossier « Déclaration d'Utilité Publique »* pour plus de précisions.

### **III. DESCRIPTION DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE**

#### **III.1. Le service de l'eau potable**

Le service de l'eau potable est exploité en délégation de service public par SUEZ. Le contrat d'affermage est en vigueur pour une durée de 12 ans depuis le 1<sup>er</sup>/05/2016 et jusqu'au 31/04/2028. D'après le Rapport Annuel du Déléguataire 2019, le service d'eau potable desservait 44 803 clients.

#### **III.2. Le réseau d'alimentation en potable**

##### *III.2.1. L'organisation générale du réseau A.E.P*

Le réseau d'alimentation en eau potable du territoire syndical est structuré en trois grands secteurs et plusieurs réseaux indépendants.

Les réseaux structurants sont les suivants :

- la « Ligne Nord » qui compte 15 communes ;
- la « Ligne Centre » qui compte 27 communes ;
- la « Ligne Sud » qui compte 57 communes, le SME ayant repris :



- depuis le 01/01/2020, la compétence AEP sur le territoire des communes de Nonette-Orsonnette, Chassagne, Grandeyrolles, Dauzat-sur-Vodable, Roche-Charles-la-Mayrand, Issoire, Saint-Alyre-Es-Montagne sauf Boslabert et Saint-Germain-Lembron.
- depuis le 20/10/2022, la compétence AEP sur le territoire de la commune de Saint-Amand-Tallende et des communes de l'ex-SIVOM de l'Albaret (La Roche Noire, Mirefleurs, Busséol, Saint-Georges-sur-Allier et Saint-Maurice).

Chaque ligne dispose de plusieurs ressources propres. Les réseaux indépendants sont, quant à eux, rattachés à la ligne la plus proche.

Le SME vend de l'eau de manière permanente à plusieurs collectivités, à savoir :

- ville d'Issoire (à hauteur de 100%) depuis la Ligne Sud ;
- Saint-Julien-de-Coppel (ex-SIVOM de l'Albaret) depuis la Ligne Nord, qui a rejoint le SIAEP de Basse Limagne (à hauteur de 100%) ;
- Clermont Auvergne Métropole depuis la Ligne Nord, qui a repris la compétence Eau Potable du SIAEP Beaumont-Ceyrat-Saint-Genès-Champanelle (laiterie, à hauteur de 4 % pour Ceyrat et de 32 % de Beaumont) et de la commune de Pérignat-les-Sarliève (à hauteur de 75%).

Le SME achète également de l'eau pour quelques abonnés de la commune de Jumeaux (rive gauche de l'Allier) depuis le réseau du Syndicat de Gestion des Eaux du Brivadois (SGEB) dont les captages sont situés sur le territoire d'Anzat le Luguët et de Brassac les Mines.

A noter que les éléments, mentionnés ci-après, ne prennent pas en compte l'évolution du Syndicat depuis Octobre 2020 et sont basés sur les Rapports Annuels du Délégué 2019.

### III.2.2. Les ressources en eau

Le réseau AEP compte 102 captages, puits et forages (Source : SUEZ RAD 2019). D'après le SDAEP, les ressources en eau potable se répartissent au niveau de chaque ligne de la manière suivante :

Ligne Nord				
Ressources	15 communes			
	Nom	Nombre d'habitants	Nom	Nombre d'habitants
Puits du Cendre	Aubière	9 824	Orcet	2 755
Galerie et Forage de Rouillas Bas	Aydat	2 235	Saint Saturnin	1 127
Forage de Tourtour	Chanonat	1 654	Tallende	1 635
Captages de la Garandie	Corent	697	Romagnat	8 320
Captages de la Monne	Cournols	248	Veyre Monton	3 516
Captage de Bourbouloux	La Roche Blanche	3 279	Vic le Comte	4 954
	Les Martres de Veyre	4 052	<b>TOTAL SIVOM</b>	<b>50 502</b>
	Le Crest	1 329	VEG permanente	11 906
	Le Cendre	4 877	<b>TOTAL</b>	<b>62 408</b>

**Tableau 2 : Ressources en eau potable des communes de la Ligne Nord**

<b>Ligne Centre</b>						
<b>Ressources</b>	<b>27 communes</b>					
	<b>Nom</b>	<b>Nombre d'habitants</b>	<b>Nom</b>	<b>Nombre d'habitants</b>	<b>Nom</b>	<b>Nombre d'habitants</b>
<b>Captage de Durbise</b>	Authezat	659	Meilhaud	556	Sauvagnat Sainte Marthe	518
<b>Captages de Dyane</b>	Chadeleuf	401	Montaigut le Blanc	814	Saint Diéry	466
<b>Captages de Pouly</b>	Chambon sur Lac	356	Montpeyroux	373	Saint Sandoux	915
<b>Captages de Chananeille</b>	Champeix	1 365	Murol	556	Saint Cirques	321
<b>Captage d'Ourcière</b>	Chidrac	492	Neschers	901	Saint Pierre Colamine	239
	Clémensat	112	Pardines	217	Saint Vincent	444
	Coudes	1 173	Parent	808	Saint Yvoine	548
	La Sauvetat	679	Perrier	868	Verrière	77
	Ludesse	474	Plauzat	1 535	Yronde et Buron	680
					<b>TOTAL</b>	<b>16 547</b>

**Tableau 3 : Ressources en eau potable des communes de la Ligne Centre**

Ligne Sud						
Ressources	57 communes					
	Nom	Nombre d'habitants	Nom	Nombre d'habitants	Nom	Nombre d'habitants
Captages de Compains	Antoing	385	Lamontgie	612	Saint Martin des Plains	146
Lac de Montcineyre	Augnat	132	Le Breuil sur Couze	1 073	Saint Martin d'Ollières	149
Puits de Broc	Aulhat-Flat	921	Le Broc	641	Saint Quentin sur Sauxillanges	101
Puits de Jumeaux	Auzat la Combelle	2 121	Les Pradeaux	317	Saint Rémi de Charnat	555
Captages de Vinfaud	Bansat	253	Madriat	123	Saurier	238
Captages de Chabetout	Beaulieu	417	Mareugheol	174	Sauxillanges	1207
Captages de Fridevialle	Bergonne	338	Moriat	383	Solignat	475
Puits d'Orbeil	Boudes	279	Orbeil	852	Temant les Eaux	42
Captages de Venèche	Brenat	612	Nonette-Orsonnette	589	Tourzel Ronzières	254
Captage de Brion	Chalus	185	Parentignat	504	Usson	276
Captages de la Chavade	Champagnat le Jeune	126	Peslières	69	Valbelex	140
Captage de Cureyre	Charbonnier les Mines	937	Saint Babel	933	Valz sous Chateauneuf	57
Captage de Chandelière	Collanges	148	Sainte Catherine	61	Varennes sur Usson	260
Captage de Sparanat	Compains	149	Saint Étienne sur Usson	261	Vernet-Chaméane	915
	Courgoul	68	Saint Floret	279	Vichel	302
	Esteil	69	Saint Genès la Tourette	187	Villeneuve	164
	Gignat	250	Saint-Germain-Lembron	2 017	Vodable	210
	Jumeaux	725	Saint Gervazy	322	<b>TOTAL SIVOM</b>	<b>23 614</b>
	La Chapelle Marcousse	77	Saint Herent	101	VEG permanente	14 112
	La Chapelle sur Usson	76	Saint Jean de Val	357	<b>TOTAL</b>	<b>37 726</b>

**Tableau 4 : Ressources en eau potable des communes de la Ligne Sud**



D'après le SDAEP, sur le plan quantitatif, les débits d'étiages ou installés sur chacune des ressources ainsi que leurs caractéristiques sont reportés dans les tableaux suivants.

Ligne Nord							
Nom de la ressource	Localisation	Nature géologique	Type de ressource	Débit d'étiage – Débit installé (m <sup>3</sup> /j)	DUP	Traitement	Caractéristiques eau brute
Puits du Cendre	La Roche Noire – Les Martres de Veyre	Nappe alluviale Allier	Pompée	12 000	OUI	Désinfection au chlore gazeux	Eau agressive
Rouillas Bas (galerie + forage)	Aydat	Volcanisme (Chaîne des Puys)	Gravitaire et pompée	400	OUI	Désinfection au chlore gazeux + remise à l'équilibre calco-carbonique (dimensionnée pour 5000 m <sup>3</sup> /j)	Concentration élevée en CO <sub>2</sub>
Tourtour	Saint Genès Champanelle	Volcanisme (Chaîne des Puys)	Pompée	1 600	OUI	Désinfection au chlore gazeux	Eau agressive
Garandie	Saulzet le Froid	Volcanisme (Monts Dore)	Gravitaire	480	OUI	Désinfection au chlore gazeux	Eau agressive
Mone	Vernet Sainte Marguerite	Volcanisme (Monts Dore)	Gravitaire	190	OUI	Désinfection à l'eau de Javel	Eau agressive Qualité bactériologique de l'eau brute médiocre
Bourbouloux	Vic le Comte	Formations superficielles	Gravitaire	7	OUI	Désinfection à l'eau de Javel	Eau brute parfois turbide
				<b>18 677</b>			

**Tableau 5 : Caractéristiques des ressources en eau potable des communes de la Ligne Nord (d'après Actualisation du SDAEP Phases 1, 2 et 3 - Safege - Juillet 2014)**

Ligne Centre							
Nom de la ressource	Localisation	Nature géologique	Type de ressource	Débit d'étiage – Débit installé (m <sup>3</sup> /j)	DUP	Traitement	Caractéristiques eau brute
Durbise	Chambon sur Lac	Volcanisme (Monts Dore)	Gravitaire	2 840	OUI	Désinfection au chlore gazeux	Eau agressive Présence de CO <sub>2</sub>
Dyane	Chambon sur Lac		Gravitaire	2 140	OUI	Désinfection au chlore gazeux	Eau agressive
Pouly	Chambon sur Lac		Gravitaire	160	OUI	Désinfection à l'eau de Javel	Eau agressive
Ourcière	Saint Pierre Colamine	Granite (Cézallier)	Gravitaire	26	OUI	Désinfection à l'eau de Javel	Eau agressive
Chananeille	Saint Pierre Colamine		Gravitaire	43	OUI	Désinfection à l'eau de Javel	Eau agressive
<b>TOTAL (hors réseaux indépendants)</b>				<b>5 140</b>			

**Tableau 6 : Caractéristiques des ressources en eau potable des communes de la Ligne Centre (d'après Actualisation du SDAEP Phases 1, 2 et 3 - Safege - Juillet 2014)**

Ligne Sud								
	Nom de la ressource	Localisation	Nature géologique	Type de ressource	Débit d'étiage – Débit installé (m <sup>3</sup> /j)	DUP	Traitement	Caractéristiques eau brute
UP DE COMPAINS	La Gardette	Compains	Volcanisme (Cézallier)	Gravitaire	1 320	En cours	Désinfection à l'eau de Javel (Gardette 1, 2 et 3)	Eau agressive
	Jeansennet	Compains	Volcanisme (Cézallier)	Gravitaire	665	En cours	Désinfection au chlore gazeux (Montcineyre 2)	Eau agressive
	Chaumiane	Compains	Volcanisme (Cézallier)	Gravitaire	3 260	En cours	Désinfection au chlore gazeux (Chaumiane 3)	Eau agressive
	Montcineyre captages	Compains	Volcanisme (Cézallier)	Gravitaire	900	En cours	Désinfection au chlore gazeux (Montcineyre 2)	Eau agressive
	Pipet-Anglard	Compains	Volcanisme (Cézallier)	Gravitaire	Compté dans les autres	En cours	Désinfection au chlore gazeux (Montcineyre 2)	Présence de CO <sub>2</sub>
	Montcineyre Lac	Compains	Eau superficielle	Pompée	2 000	En cours	Désinfection à l'eau de Javel	Présence d'algues
Réseaux indépendants	Vinfaud	Peslières	Granite (Livradois)	Gravitaire	5	En cours	Désinfection à l'eau de Javel	Eau agressive Présence de CO <sub>2</sub>
	Fridevialle	Vernet la Varenne	Granite (Livradois)	Gravitaire	20	En cours	Désinfection à l'eau de Javel	Eau agressive Présence de CO <sub>2</sub>
	Chabetout	Vernet la Varenne	Granite (Livradois)	Gravitaire	32	En cours	Désinfection à l'eau de Javel	Eau agressive Présence de CO <sub>2</sub>
	Broc	Le Broc	Nappe alluviale Allier	Pompée	4 400	OUI	Désinfection au chlore gazeux	Minéralisation plutôt faible Suivi des pesticides
	Jumeaux	Jumeaux	Nappe alluviale Allier	Pompée	800	OUI	Désinfection au chlore gazeux	
	Cureyre	Compains	Volcanisme (Cézallier)	Gravitaire	14	OUI	Traitement par UV	Eau agressive
	Chandelière	Compains	Volcanisme (Cézallier)	Gravitaire	12	OUI	Traitement par UV	Eau agressive
	Brion	Compains	Volcanisme (Cézallier)	Gravitaire	33	En cours	Désinfection à l'eau de Javel	Eau agressive
	Vénèche	La Chapelle Marcousse	Volcanisme (Cézallier)	Gravitaire	40	En cours	Désinfection à l'eau de Javel	Eau agressive
	La Chavade	Valbelex	Volcanisme (Cézallier)	Gravitaire	54	En cours	Désinfection à l'eau de Javel	Eau agressive
Orbeil	Orbeil	Nappe alluviale Allier	Pompée	1 200	OUI	Désinfection au chlore gazeux	Eau à l'équilibre calco-carbonique / Nitrates et turbidité à surveiller	
<b>Sparanat</b>	<b>Valbelex</b>	<b>Basaltes (Quaternaire)</b>	<b>Gravitaire</b>		<b>En cours</b>	<b>Désinfection à l'eau de Javel</b>	<b>Eau agressive Présence de CO<sub>2</sub></b>	
<b>TOTAL (hors réseaux indépendants)</b>					<b>13 402</b>			

**Tableau 7 : Caractéristiques des ressources en eau potable des communes de la Ligne Sud (d'après Actualisation du SDAEP Phases 1, 2 et 3 - Safège - Juillet 2014)**

### III.2.3. Les installations de production et de traitement

D'après le RAD 2019, le réseau syndical comptait, au 31/12/2019, 102 captages, puits et forages, 52 installations de traitement de l'eau, 157 réservoirs, 169 cuves de réservoirs, 35 stations de pompage ou de surpression et 1856 km de canalisations. A noter que les branchements « plomb » en domaine public (avant compteur) ont fait l'objet d'une campagne de remplacement sur l'intégralité du territoire du Syndicat. Il n'y a donc plus de branchement plomb avant compteur sur le territoire syndical. La capacité de stockage totale est de 47 000 m<sup>3</sup> environ.

En ce qui concerne la commune de Valbelex en particulier, l'unité de distribution indépendante de Valbelex se compose du captage de Sparanat, situé à 828 m d'altitude, et qui joue le rôle de réservoir. **L'eau est traitée à l'eau de Javel au niveau du captage avant distribution vers le chef-lieu de Valbelex. Un compteur a été installé en 2019 sur le départ de la conduite de distribution. Le récipient d'eau de Javel est contrôlé et rempli une fois par mois. Le réservoir/captage est nettoyé une fois par an par les agents SUEZ. Une visite de contrôle mensuelle est réalisée sur les ouvrages.** On recense trois poteaux incendie sur ce réseau. Aucune fontaine n'est présente sur le réseau AEP.

#### III.2.4. Interconnexion et alimentation de secours

Le réseau d'alimentation en eau potable du chef-lieu de Valbelex est indépendant des autres réseaux de la commune de Valbelex (UDI la Chavade) ainsi que des réseaux structurants du SME. Il n'y a pas de ressource de secours sur cette UDI. Aucun manque n'a été constaté sur l'UDI de Valbelex ; la ressource étant largement supérieure aux besoins de l'UDI. En cas de casse sur le réseau, les réparations sont réalisées en urgence afin de permettre le rétablissement de l'alimentation en eau potable. Sur les dernières années, une seule casse a dû être réparée.

### III.3. Les volumes d'eau caractéristiques

#### III.3.1. Les volumes d'eau prélevés

D'après le RAD 2019, les volumes d'eau prélevés, sur 2017, 2018 et 2019 (volumes relatifs à l'année civile ramenés à 365 jours), aux captages du SME sont synthétisés dans les tableaux suivants :

Ligne Nord	Nature de la ressource	2017 (en m <sup>3</sup> )	2018 (en m <sup>3</sup> )	2019 (en m <sup>3</sup> )
Puits du Cendre	Nappe alluviale	2 558 309	2 522 631	2 845 162
Captage de la Garandie	Source	380 256	421 395	357 542
Captage de Monne	Source	118 627	117 579	107 783
Captage de Rouillas Bas	Source	1 235 211	1 276 251	910 352
Forage de Rouillas Bas	Forage	67 968	64 605	183 912
Captage de Theix	Source	0	0	0
Forage de Tourtour	Forage	191 170	189 905	174 486
Captage de Bourbouloux (Bord Langlade)	Source	Sans comptage	Sans comptage	14 069
Captage de Fontcharette (Fontclairant)	Source			1 456

**Tableau 8 : Volumes prélevés sur les ressources en eau de la Ligne Nord (d'après SUEZ - RAD 2019)**

Ligne Centre	Nature de la ressource	2017 (en m <sup>3</sup> )	2018 (en m <sup>3</sup> )	2019 (en m <sup>3</sup> )
Captage de Durbise	Source	1 279 549	1 507 950	1 280 463
Captage de Dyane	Source	916 656	1 019 648	930 285
Captage de Beaune	Source	143 399	177 971	140 592
Captage d'Ourcière	Source	8 277	10 175	10 439
Captage de Chananeille	Forage	13 231	13 462	13 127

**Tableau 9 : Volumes prélevés sur les ressources en eau de la Ligne Centre (d'après SUEZ - RAD 2019)**

Ligne Sud	Nature de la ressource	2017 (en m <sup>3</sup> )	2018 (en m <sup>3</sup> )	2019 (en m <sup>3</sup> )
Captages de Compains (y compris lac de Montcineyre)	Source	3 199 945	3 375 444	3 142 196
Lac de Montcineyre	Lac	8 590	73	258
Puits du Broc	Nappe alluviale	255 367	62 390	334 694
Puits d'Orbeil	Nappe alluviale	282 295	277 402	292 793
Puits Gourgnassoux (Jumeaux)	Nappe alluviale	2 536	3 083	2 483
Captages de Vinfaud	Source	20 218	44 860	24 950
Captages de Fridevialle	Source	17 133	9 917	10 307
Captages de Chabetout	Source	15 766	16 243	32 839
Captage de Brion	Source	13 285	17 723	14 383
Captage de la Chavade	Source	12 642	9 449	10 411
Captages de Vénèche	Source	20 884	14 869	19 901
Captage de Cureyre	Source	7 510	7 365	7 546
Captage de Chandelière	Source	9 598	8 776	7 868
<b>Captage de Sparanat</b>	<b>Source</b>	<b>Sans comptage</b>	<b>Sans comptage</b>	<b>3 458</b>
<b>TOTAL</b>		<b>3 857 179</b>	<b>3 847 521</b>	<b>3 903 829</b>

**Tableau 10 : Volumes prélevés sur les ressources en eau de la Ligne Sud (d'après SUEZ - RAD 2019)**

Au total, sur l'ensemble du SME, les volumes prélevés sur les ressources en eau se sont élevés pour les années 2017, 2018 et 2019 à :

	2017 (en m <sup>3</sup> )	2018 (en m <sup>3</sup> )	2019 (en m <sup>3</sup> )
Total des volumes prélevés	10 779 052	11 169 166	10 873 755

**Tableau 11 : Volumes prélevés sur les ressources en eau du SME (d'après SUEZ - RAD 2019)**

### III.3.2. Les volumes d'eau mis en distribution

D'après le RAD 2019, les volumes d'eau mis en distribution, sur les années 2017, 2018 et 2019 (volumes relatifs à l'année civile ramenés à 365 jours), sur le SME sont synthétisés dans le tableau suivant :

	2017 (en m <sup>3</sup> )	2018 (en m <sup>3</sup> )	2019 (en m <sup>3</sup> )	Variation (en %)
Production Ligne Nord	4 269 988	4 219 300	4 262 108	1,0
Production Ligne Centre	2 508 680	2 405 546	2 431 736	1,1
Production Ligne Sud	3 847 637	3 822 464	3 796 473	-0,7
Volumes restitués comptabilisés	-1 024 615	-1 169 861	-1 194 099	2,0
<b>Total volumes produits (A)</b>	<b>9 601 690</b>	<b>9 277 449</b>	<b>9 296 218</b>	<b>+ 0,2</b>
Achat d'eau en gros (lignes centre et sud)	4 396	4 719	25 897	449
<b>Total volumes achetés en gros (B)</b>	<b>4 396</b>	<b>4 719</b>	<b>25 897</b>	<b>+ 0,8</b>
Vente d'eau Issoire et SIVOM Albaret	1 768 497	1 764 365	1 663 886	-5,7
Ventes d'eau en gros autres collectivités	622 232	660 929	638 964	-3,3
Ventes d'eau en gros Eau Brute (GLAC)	50 587	33 052	18 353	-44,5
<b>Total volumes vendus en gros (C)</b>	<b>2 441 316</b>	<b>2 458 346</b>	<b>2 321 203</b>	<b>-5,6</b>
<b>Total volumes mis en distribution (A+B-C) = (D)</b>	<b>7 164 770</b>	<b>6 823 822</b>	<b>7 000 912</b>	<b>+ 2,6</b>

**Tableau 12 : Volumes mis en distribution sur l'ensemble du SME (d'après SUEZ - RAD 2019)**

### III.3.3. Les volumes d'eau consommés autorisés

D'après le RAD 2019, les volumes consommés autorisés, sur 2017, 2018 et 2019 (volumes relatifs à l'année civile ramenés à 365 jours), sur le SME sont synthétisés dans le tableau suivant :

	2017 (en m <sup>3</sup> )	2018 (en m <sup>3</sup> )	2019 (en m <sup>3</sup> )	Variation (en %)
Volumes facturés particuliers	4 243 921	4 256 130	4 303 288	1,1
Volumes facturés communaux	204 620	198 425	241 912	21,9
Volumes facturés	4 448 541	4 454 555	4 545 200	2
Date médiane relève compteurs	15/07/2017	11/07/2018	13/07/2019	
Jours de consommation	365	361	367	
Équivalent conso 365 ou 366	4 448 541	4 503 913	4 520 431	0
Droit d'eau	42 878	54 113	47 270	-13
Volumes dégrevés	104 278	53 781	71 486	32,9
<b>Volumes comptabilisés (E)</b>	<b>4 595 697</b>	<b>4 611 807</b>	<b>4 639 187</b>	<b>0,6</b>
Volumes consommés sans comptage (F)	98 577	98 703	141 634	43,5
Volumes de service du réseau (G)	81 289	75 059	80 613	7,4
<b>Total volumes consommés autorisés (E+F+G) = (H)</b>	<b>4 775 563</b>	<b>4 785 569</b>	<b>4 861 434</b>	<b>1,6</b>

**Tableau 13 : Volumes consommés autorisés sur l'ensemble du SME (d'après SUEZ - RAD 2019)**



D'après les RAD 2017, 2018 et 2019, les volumes consommés sur la Ligne Sud sont les suivants :

	2017 (en m <sup>3</sup> )	2018 (en m <sup>3</sup> )	2019 (en m <sup>3</sup> )
Volumes consommés autorisés sur les communes intégrées au SME	1 274 079	1 286 440	1 300 482
Volumes exportés	1 572 012	1 561 474	1 439 767
Volumes consommés autorisés totaux	<b>2 846 091</b>	<b>2 847 914</b>	<b>2 740 249</b>

**Tableau 14 : Volumes consommés autorisés sur la Ligne Sud (d'après SUEZ - RAD 2017, 2018 et 2019)**

D'après le SDAEP, les volumes consommés en 2013 sur la commune de Valbelex se répartissaient par hameau de la manière suivante :

Hameau	Abonnés	Consommation annuelle (en m <sup>3</sup> )	Consommation journalière par abonné (en m <sup>3</sup> )	Consommation moyenne journalière (en m <sup>3</sup> )
Bohau	0	0		
Bois du Mont	0	0		
<b>Le Bourg</b>	<b>35</b>	<b>1 147</b>	<b>0,0898</b>	<b>3,14</b>
Brolier	2	2 487	3,4068	6,81
La Garde	4	612	0,4192	1,68
La Valette	15	3 335	0,6091	9,14
Le Cabaret	1	1 049	2,8740	2,87
Le Vernet	8	1 012	0,3466	2,77
Marcenat	11	1 181	0,2941	3,24
Prat	1	29	0,0795	0,08
La Chavade	23	10 462	1,2462	28,66
<b>Sparanat</b>	<b>1</b>	<b>64</b>	<b>0,1753</b>	<b>0,18</b>
Vauzelle	13	4 449	0,9376	12,19
<b>TOTAL</b>	<b>114</b>	<b>25 827</b>	<b>0,6207</b>	<b>70,76</b>

**Tableau 15 : Répartition des volumes consommés sur les hameaux de Valbelex en 2013 (d'après Actualisation du SDAEP Phases 1, 2 et 3 - Safege - Juillet 2014)**

En 2013, les volumes consommés sur l'UDI de Valbelex représentaient environ 5% des volumes totaux consommés sur la commune de Valbelex.

A noter que dans le SDAEP, il n'est recensé aucun « gros consommateur » sur la commune de Valbelex. Concernant les droits d'eau, six sont déclarés sur la commune de Valbelex (2 sur Broslier, 2 sur Bohau et 2 sur le Cabaret) ; dont cinq pour des exploitations agricoles. Ces droits d'eau sont dans le périmètre de l'UP de Compains. Au total, 1301 m<sup>3</sup> étaient consommés gratuitement en 2013 d'après le SDAEP.

Valbelex est une commune agricole, qui comptait, en 2010, 18 exploitations agricoles totalisant un cheptel de 1842 bovins et 84 brebis (données AGRESTE – recensement agricole 2010). Il n'est, en revanche, pas possible de préciser la répartition du cheptel par hameau. Aucune industrie n'est recensée sur la commune.

D'après les données transmises par SUEZ, les volumes consommés sur l'UDI de Valbeleix entre 2014 et 2018 ont été les suivants :

	2014	2015	2016	2017	2018
Volumes facturés (en m <sup>3</sup> )	883	1 267	1 177	1 271	1 293

**Tableau 16 : Volumes facturés sur l'UDI de Valbeleix (d'après SUEZ)**

Le délégataire recense 40 abonnés dont aucun agriculteur sur l'UDI de Valbeleix.

### III.3.4. Les indicateurs de performance

Les indicateurs de performance (Indice Linéaire de Pertes, Rendement de réseau, Indice Linéaire de Consommation et Rendement Grenelle 2), sur les années 2017, 2018 et 2019 (comptabilisés sur une année civile ramenés à 365 jours), sont synthétisés dans les tableaux suivants :

	2017	2018	2019
Volumes mis en distribution en m <sup>3</sup> (D)	7 164 770	6 823 821	7 000 912
Volumes comptabilisés en m <sup>3</sup> (E)	4 595 697	4 611 807	4 639 187
Volumes consommés autorisés en m <sup>3</sup> (H)	4 775 563	4 785 569	4 861 105
Pertes en réseau en m <sup>3</sup> (D-H) = (J)	2 389 207	2 038 252	2 139 807
Volumes non comptés en m <sup>3</sup> (D-E) = (K)	2 569 073	2 212 014	2 361 725
Linéaire du réseau de distribution en km (L)	1 833,5	1 859,4	1 854,3
Période d'extraction des données en jours (M)	365	365	365
<b>Indice linéaire de pertes en m<sup>3</sup>/j/km (J)/(M x L)</b>	<b>3,57</b>	<b>3,00</b>	<b>3,16</b>
<b>Indice linéaire des volumes non comptés en m<sup>3</sup>/j/km (K)/(M x L)</b>	<b>3,84</b>	<b>3,26</b>	<b>3,49</b>

**Tableau 17 : Indice Linéaire de Pertes sur l'ensemble du SME (d'après SUEZ - RAD 2019)**

	2017	2018	2019
Volumes consommés autorisés en m <sup>3</sup> (H)	4 775 563	4 785 569	4 861 105
Volumes eau potable exportés en m <sup>3</sup> (C)	2 441 316	2 458 347	2 321 203
Volumes eau potable produits en m <sup>3</sup> (A) = (A') - (A'')	9 601 690	9 277 449	9 296 218
Dont volumes eau brute prélevés en m <sup>3</sup> (A')	9 601 690	9 277 449	9 296 218
Dont volumes de service production en m <sup>3</sup> (A'')	0	0	0
Volumes eau potable importés en m <sup>3</sup> (B)	4396	4719	25897
<b>Rendement de réseau en % = 100 x (H + C)/(A + B)</b>	<b>75,13</b>	<b>78,04</b>	<b>77,05</b>

**Tableau 18 : Rendement du réseau sur l'ensemble du SME (d'après SUEZ - RAD 2019)**

Le niveau minimum du rendement de réseau à atteindre pour chaque collectivité, en fonction de l'ILC du réseau, est fixé par le décret n°2012-97 du 27/01/2012 relatif à la définition d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics de l'eau et de l'assainissement et d'un plan d'actions pour la réduction des pertes d'eau du réseau de distribution d'eau potable.

Dans le cas de la non-atteinte du rendement minimum déterminé, la collectivité doit établir un plan d'action pour la réduction des pertes en eau de son réseau de distribution, sous peine de se voir appliquer une majoration de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau.

Pour le SME, ce rendement dit Grenelle 2 est le suivant :

	2017	2018	2019
Volumes consommés autorisés en m <sup>3</sup> (H)	4 775 563	4 785 569	4 861 105
Linéaire du réseau de distribution en km (L)	1 833,5	1 859,4	1 854,3
Indice Linéaire de consommation en m <sup>3</sup> /j/km (H + C)/(365 x L)	10,8	10,7	10,6
Valeur du terme fixe en % (N)	65	65	65
<b>Obligation de performance Grenelle 2 rendement de réseau = (N) + 0,2 x ILC (%)</b>	<b>67,16</b>	<b>67,14</b>	<b>67,12</b>
<b>Rendement de réseau en % = 100 x (H + C)/(A' - A'' + B)</b>	<b>75,13</b>	<b>78,04</b>	<b>77,05</b>

**Tableau 19 : ILC et Rendement Grenelle 2 sur l'ensemble du SME (d'après SUEZ - RAD 2019)**

Pour l'année 2019, le rendement de réseau est de 77,05 %, soit environ 10 % de plus que le rendement Grenelle 2.

A noter également que le SDAGE Loire-Bretagne, adopté le 04/11/2015 pour la période 2016-2021, indique dans sa disposition 7 A-5 que « le rendement primaire [...] doit continuer à être amélioré et dépasser les valeurs de 75 % en zone rurale et 85 % en zone urbaine. [...] » Le rendement 2019 de l'ensemble du SME dépasse d'ores-et-déjà cette valeur de 75 %.

Pour chacune des trois lignes de distribution du SME, les indicateurs de performance sont les suivants :

Année 2019 (période 2018-2019)	Nord	Centre	Sud
Volumes mis en distribution en m <sup>3</sup> (D)	4 486 794	1 679 380	3 360 279
Volumes comptabilisés en m <sup>3</sup> (E)	3 385 469	1 114 489	2 666 389
Volumes consommés autorisés en m <sup>3</sup> (H)	3 434 266	1 170 791	2 740 250
Pertes en réseau en m <sup>3</sup> (D - H) = (J)	1 052 528	508 589	620 029
Volumes non comptés en m <sup>3</sup> (D-E) = (K)	1 101 325	564 891	693 890
Linéaire du réseau de distribution en km (L)	592,8	420,7	842,7
<b>Indice linéaire de pertes en m<sup>3</sup>/j/km (J) / (365 x L)</b>	<b>4,9</b>	<b>3,3</b>	<b>2,0</b>
<b>Indice linéaire des volumes non comptés en m<sup>3</sup>/j/km (K) / (365 x L)</b>	<b>5,1</b>	<b>3,7</b>	<b>2,3</b>

**Tableau 20 : Indice Linéaire de Pertes sur chacune des lignes de distribution du SME (d'après SUEZ - RAD 2019)**

Année 2019 (période 2018-2019)	Nord	Centre	Sud
Volumes consommés autorisés/ligne en m <sup>3</sup> (H)	2 577 815	972 913	1 300 482
Volumes exportés en m <sup>3</sup> (C)	892 099	203 929	1 439 767
Volumes produits en m <sup>3</sup> (A)	4 262 108	1 674 157	3 359 953
Total volumes importés en m <sup>3</sup> (B)	203 929	409	0
Total volumes achetés (C)	20 757	4 814	327
<b>Rendement de réseau en % = 100 x (H + C)/(A + B+C)</b>	<b>77,3</b>	<b>70,1</b>	<b>81,5</b>

**Tableau 21 : Rendement de réseau sur chacune des lignes de distribution du SME (d'après SUEZ - RAD 2019)**

Pour l'année 2019, le rendement de réseau de la Ligne Sud est de 81,5 %, soit environ 14 % de plus que le rendement Grenelle 2. Il dépasse d'ores-et-déjà la valeur de 75 %, fixée comme rendement primaire minimum par le SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021.

A noter que pour l'UDI de Valbelex, le rendement de réseau ne peut être calculé puisque les volumes produits ne sont pas connus.

#### **IV. LES BILANS RESSOURCES/BESOINS ACTUELS ET FUTURS**

Les bilans ressources/besoins sont tirés du rapport de phases 1, 2 et 3 de l'Actualisation du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable réalisé en juillet 2014 par le bureau d'études SAFEGE. « *Le calcul des bilans ressources/besoins a été réalisé en tenant compte des débits minimum des ressources mesurés à l'étiage* » entre 1994 et 2014 [...]. « *Les coefficients de pointe journalière et hebdomadaire ont été estimés à partir des relevés journaliers des compteurs équipés d'une télégestion sur l'année 2013 [...]. La période juin-septembre a été privilégiée de manière à retenir des coefficients de pointe correspondants aux périodes d'étiage.*

*L'intérêt du calcul du bilan besoins-ressources en situation de pointe hebdomadaire est de définir les éventuels déficits sur une période de pointe assez longue. En effet, même si les ressources à l'étiage sont insuffisantes pour couvrir les besoins du jour de pointe, la situation peut ne pas être problématique si le jour de pointe est ponctuel et que les stockages des réservoirs sont suffisants pour amortir la pointe. »*

Pour les réseaux indépendants de la Ligne Sud, le coefficient de pointe journalière a été fixé à 1,3.

*Les bilans sont déterminés en situation actuelle à la date de réalisation du SDAEP et en situation future aux horizons 2020, 2030 et 2040.*

#### IV.1. Les bilans ressources/besoins en eau en situation actuelle

En situation actuelle, les bilans ressources/besoins, obtenus sur chacune des lignes de distribution, ont été les suivants :

	Ligne Nord				
	Garandie / Monne	Rouillas bas	Tourtour	Puits du Cendre	TOTAL
1. Ressource en m <sup>3</sup> /j	670	4 400	1 600	12 000	18 670
2. Besoins du jour moyen en m <sup>3</sup> /j	543	4 788	671	9 590	15 592
3. Besoins journaliers de la semaine de pointe en m <sup>3</sup> /j	685	5 402	899	11 310	18 295
4. Besoins du jour de pointe en m <sup>3</sup> /j	831	6 073	1 248	13 219	21 372
Bilan jour moyen en m <sup>3</sup> /j (1 - 2)	<b>127</b>	<b>-388</b>	<b>929</b>	<b>2 410</b>	<b>3 078</b>
Bilan semaine de pointe en m <sup>3</sup> /j (1 - 3)	<b>-15</b>	<b>-1 002</b>	<b>701</b>	<b>690</b>	<b>375</b>
Bilan jour de pointe en m <sup>3</sup> /j (1 - 4)	<b>-161</b>	<b>-1 673</b>	<b>352</b>	<b>-1 219</b>	<b>-2 702</b>

**Tableau 22 : Bilan ressources/besoins en situation actuelle sur la ligne Nord (d'après Actualisation du SDAEP Phases 1, 2 et 3 - Safège - Juillet 2014)**

	Ligne Centre						
	Durbise	Dyane	Pouly	Ligne Centre Aval Jassat	Ourcière	Chananeille	TOTAL
1. Ressource en m <sup>3</sup> /j	2 840	2 140	160	Débit restant selon prélèvement amont moyen ou de pointe	26	43	5 209
2. Besoins du jour moyen en m <sup>3</sup> /j	199	470	356	3 341	30	40	4 437
3. Besoins journaliers de la semaine de pointe en m <sup>3</sup> /j	438	1 035	784	4 138	37	50	6 481
4. Besoins du jour de pointe en m <sup>3</sup> /j	617	1 458	1 104	4 845	44	58	8 125
Bilan jour moyen en m <sup>3</sup> /j (1 - 2)	<b>2 641</b>	<b>1 670</b>	<b>-196</b>	<b>773</b>	<b>-4</b>	<b>3</b>	<b>772</b>
Bilan semaine de pointe en m <sup>3</sup> /j (1 - 3)	<b>2 402</b>	<b>1 105</b>	<b>-624</b>	<b>-1 254</b>	<b>-11</b>	<b>-7</b>	<b>-1 272</b>
Bilan jour de pointe en m <sup>3</sup> /j (1 - 4)	<b>2 223</b>	<b>682</b>	<b>-944</b>	<b>-2 884</b>	<b>-18</b>	<b>-15</b>	<b>-2 916</b>

**Tableau 23 : Bilan ressources/besoins en situation actuelle sur la ligne Centre (d'après Actualisation du SDAEP Phases 1, 2 et 3 - Safège - Juillet 2014)**

	Ligne Sud							
	Cureyre	Chandelière	Brion	Vénèche	La Chavade	Orbeil	Ligne Sud	TOTAL
1. Ressource en m <sup>3</sup> /j	14	12	33	40	<b>54</b>	1 200	13 402	14 755
2. Besoins du jour moyen en m <sup>3</sup> /j	13	20	38	55	<b>31</b>	715	9 090	9 961
3. Besoins journaliers de la semaine de pointe en m <sup>3</sup> /j	14	22	42	61	<b>34</b>	886	11 726	12 784
4. Besoins du jour de pointe en m <sup>3</sup> /j	17	26	49	66	<b>40</b>	986	14 180	15 365
Bilan jour moyen en m <sup>3</sup> /j (1 - 2)	<b>1</b>	<b>-8</b>	<b>-5</b>	<b>-15</b>	<b>23</b>	<b>485</b>	<b>4 312</b>	<b>4 794</b>
Bilan semaine de pointe en m <sup>3</sup> /j (1 - 3)	<b>0</b>	<b>-10</b>	<b>-9</b>	<b>-21</b>	<b>20</b>	<b>314</b>	<b>1 676</b>	<b>1 971</b>
Bilan jour de pointe en m <sup>3</sup> /j (1 - 4)	<b>-3</b>	<b>-14</b>	<b>-16</b>	<b>-26</b>	<b>14</b>	<b>214</b>	<b>-778</b>	<b>-610</b>

**Tableau 24 : Bilan ressources/besoins en situation actuelle sur la ligne Sud (d'après Actualisation du SDAEP Phases 1, 2 et 3 - Safège - Juillet 2014)**

Pour la Ligne Sud, d'après le rapport de Phases 1, 2 et 3 de l'Actualisation du SDAEP, « les secteurs isolés présentent, pour la plupart, des déficits en étiage (jour moyen et jour de pointe), excepté les antennes de Cureyre (quasi à l'équilibre), La Chavade et Orbeil. » [...]

Concernant l'UDI de Valbelex, le SDAEP ne détermine pas le bilan ressources/besoins actuel.

Afin de calculer ce bilan ressources/besoins, nous nous baserons sur les éléments suivants :

- 40 abonnés et 80 personnes en pointe sur la base de 2 personnes par abonnés (donnée INSEE) ;
- les volumes consommés sur l'UDI de Valbelex s'élèvent à 1293 m<sup>3</sup>/an ;
- le rendement seuil fixé par le code de l'environnement dans son article D 213-48-14-1 (décret n°2012-97 du 27 janvier 2012) par la formule suivante :  $\eta_{\text{seuil}} = 65 + 0,2 \times \text{I.L.C.}$  Soit pour un linéaire de réseau de 2,96 km (donnée SDAEP), un rendement seuil estimé à 65,2 %.
- un coefficient de pointe journalière de 1,3 (donnée SDAEP) ;
- un débit d'étiage évalué à 60 m<sup>3</sup>/h soit 1440 m<sup>3</sup>/j (Donnée SUEZ).

Population de pointe actuelle	Volumes facturés en m <sup>3</sup> /an	Volumes moyens facturés en m <sup>3</sup> /j	Volume consommation de pointe en m <sup>3</sup> /j	Volume de fuites en m <sup>3</sup> /j	Besoins de pointe actuels en m <sup>3</sup> /j
80	1 293	3,5	4,6	1,9	<b>6,5</b>

**Tableau 25 : Les besoins en eau en situation actuelle sur l'UDI de Valbelex**

Le bilan ressources/besoins actuel sur l'UDI de Valbelex est donc le suivant :

1. Ressource en m <sup>3</sup> /j	<b>1 440</b>
2. Besoins du jour moyen en m <sup>3</sup> /j	5,4
3. Besoins du jour de pointe en m <sup>3</sup> /j	6,5
Bilan jour moyen en m <sup>3</sup> /j (1 - 2)	<b>1 435</b>
Bilan jour de pointe en m <sup>3</sup> /j (1 - 3)	<b>1 434</b>

**Tableau 26 : Bilan ressources/besoins en situation actuelle sur l'UDI de Valbelex**

**Le bilan ressources/besoins en situation actuelle est donc largement excédentaire.**



## IV.2. Les bilans ressources/besoins en eau en situation future

En situation future, les bilans ressources/besoins, obtenus sur chacune des lignes de distribution, ont été les suivants :

	Ligne Nord											
	Garandie / Monne			Rouillas bas			Tourtour			Puits du Cendre		
	2020	2030	2040	2020	2030	2040	2020	2030	2040	2020	2030	2040
1. Ressource en m <sup>3</sup> /j	670	670	670	4 400	4 400	4 400	1 600	1 600	1 600	12 000	12 000	12 000
2. Besoins du jour moyen en m <sup>3</sup> /j	556	570	553	3 688	3 600	3 532	685	673	646	10 081	10 145	9 723
3. Besoins journaliers de la semaine de pointe en m <sup>3</sup> /j	700	718	705	4 340	4 282	4 245	917	911	890	11 889	12 058	11 680
4. Besoins du jour de pointe en m <sup>3</sup> /j	850	872	863	4 819	4 802	4 876	1 273	1 276	1 250	13 897	14 082	13 755
Bilan jour moyen en m <sup>3</sup> /j (1 - 2)	<b>114</b>	<b>100</b>	<b>117</b>	<b>712</b>	<b>800</b>	<b>868</b>	<b>915</b>	<b>927</b>	<b>954</b>	<b>1 919</b>	<b>1 855</b>	<b>2 277</b>
Bilan semaine de pointe en m <sup>3</sup> /j (1 - 3)	<b>-30</b>	<b>-48</b>	<b>-35</b>	<b>60</b>	<b>118</b>	<b>155</b>	<b>683</b>	<b>689</b>	<b>710</b>	<b>111</b>	<b>-58</b>	<b>320</b>
Bilan jour de pointe en m <sup>3</sup> /j (1 - 4)	<b>-180</b>	<b>-202</b>	<b>-193</b>	<b>-419</b>	<b>-402</b>	<b>-476</b>	<b>327</b>	<b>324</b>	<b>350</b>	<b>-1 897</b>	<b>-2 082</b>	<b>-1 755</b>

**Tableau 27 : Bilan ressources/besoins en situation future sur la ligne Nord (d'après Actualisation du SDAEP Phases 1, 2 et 3 - Safege - Juillet 2014)**

	Ligne Centre								
	Dyane – Durbise - Pouly			Ourcière			Chananeille		
	2020	2030	2040	2020	2030	2040	2020	2030	2040
1. Ressource en m <sup>3</sup> /j	5 140	5 140	5 140	26	26	26	43	43	43
2. Besoins du jour moyen en m <sup>3</sup> /j	3 992	4 177	4 271	26	26	26	40	40	39
3. Besoins journaliers de la semaine de pointe en m <sup>3</sup> /j	6 039	6 299	6 462	32	33	33	50	50	50
4. Besoins du jour de pointe en m <sup>3</sup> /j	7 687	8 013	8 237	38	39	39	59	58	57
Bilan jour moyen en m <sup>3</sup> /j (1 - 2)	<b>1 148</b>	<b>963</b>	<b>869</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
Bilan semaine de pointe en m <sup>3</sup> /j (1 - 3)	<b>-899</b>	<b>-1 159</b>	<b>-1 322</b>	<b>-6</b>	<b>-7</b>	<b>-7</b>	<b>-7</b>	<b>-7</b>	<b>-7</b>
Bilan jour de pointe en m <sup>3</sup> /j (1 - 4)	<b>-2 547</b>	<b>-2 873</b>	<b>-3 097</b>	<b>-12</b>	<b>-13</b>	<b>-13</b>	<b>-16</b>	<b>-15</b>	<b>-14</b>

**Tableau 28 : Bilan ressources/besoins en situation future sur la ligne Centre (d'après Actualisation du SDAEP Phases 1, 2 et 3 - Safege - Juillet 2014)**

	Ligne Sud											
	Cureyre			Chandelière			Brion			Vénèche		
	2020	2030	2040	2020	2030	2040	2020	2030	2040	2020	2030	2040
1. Ressource en m <sup>3</sup> /j	14	14	14	12	12	12	33	33	33	40	40	40
2. Besoins du jour moyen en m <sup>3</sup> /j	13	13	13	20	20	20	30	29	28	56	57	59
3. Besoins journaliers de la semaine de pointe en m <sup>3</sup> /j	14	14	14	22	22	22	33	32	31	62	63	64
4. Besoins du jour de pointe en m <sup>3</sup> /j	17	17	17	26	26	26	41	40	39	67	69	70
Bilan jour moyen en m <sup>3</sup> /j (1 - 2)	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>-8</b>	<b>-8</b>	<b>-8</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>-16</b>	<b>-17</b>	<b>-19</b>
Bilan semaine de pointe en m <sup>3</sup> /j (1 - 3)	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-10</b>	<b>-10</b>	<b>-10</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>-22</b>	<b>-23</b>	<b>-24</b>
Bilan jour de pointe en m <sup>3</sup> /j (1 - 4)	<b>-3</b>	<b>-3</b>	<b>-3</b>	<b>-14</b>	<b>-14</b>	<b>-14</b>	<b>-8</b>	<b>-7</b>	<b>-6</b>	<b>-27</b>	<b>-29</b>	<b>-30</b>

**Tableau 29 : Bilan ressources/besoins en situation future sur la ligne Sud partie 1 (d'après Actualisation du SDAEP Phases 1, 2 et 3 - Safege - Juillet 2014)**

	Ligne Sud								
	La Chavade			Orbeil			Ligne Sud		
	2020	2030	2040	2020	2030	2040	2020	2030	2040
1. Ressource en m <sup>3</sup> /j	54	54	54	1 200	1 200	1 200	13 402	13 402	13 402
2. Besoins du jour moyen en m <sup>3</sup> /j	31	31	31	746	790	810	9 708	10 417	11 049
3. Besoins journaliers de la semaine de pointe en m <sup>3</sup> /j	34	34	34	931	986	1 031	12 523	13 437	14 254
4. Besoins du jour de pointe en m <sup>3</sup> /j	40	40	40	1 039	1 100	1 160	15 144	16 250	17 237
Bilan jour moyen en m <sup>3</sup> /j (1 - 2)	<b>23</b>	<b>23</b>	<b>23</b>	<b>454</b>	<b>410</b>	<b>390</b>	<b>3 694</b>	<b>2 985</b>	<b>2 353</b>
Bilan semaine de pointe en m <sup>3</sup> /j (1 - 3)	<b>20</b>	<b>20</b>	<b>20</b>	<b>269</b>	<b>214</b>	<b>169</b>	<b>879</b>	<b>-35</b>	<b>-852</b>
Bilan jour de pointe en m <sup>3</sup> /j (1 - 4)	<b>14</b>	<b>14</b>	<b>14</b>	<b>161</b>	<b>100</b>	<b>40</b>	<b>-1 742</b>	<b>-2 848</b>	<b>-3 835</b>

**Tableau 30 : Bilan ressources/besoins en situation future sur la ligne Sud partie 2 (d'après Actualisation du SDAEP Phases 1, 2 et 3 - Safège - Juillet 2014)**

Concernant l'UDI de Valbelex, le SDAEP ne détermine pas le bilan ressources/besoins futur.

Afin de calculer ce bilan ressources/besoins, nous nous baserons sur les éléments suivants (données SDAEP) :

- les volumes annuels consommés sur le chef-lieu et le hameau de Sparanat sont estimés à 1280 m<sup>3</sup> à l'horizon 2020, 1360 m<sup>3</sup> à l'horizon 2030 et 1440 m<sup>3</sup> à l'horizon 2040.
- le rendement seuil fixé par le code de l'environnement dans son article D 213-48-14-1 (décret n°2012-97 du 27 janvier 2012) par la formule suivante :  $\eta_{\text{seuil}} = 65 + 0,2 \times \text{I.L.C.}$  Soit pour un linéaire de réseau de 2,96 km, un rendement seuil estimé à 65,2 %.
- un coefficient de pointe journalière de 1,3 ;
- un débit d'étiage évalué à 60 m<sup>3</sup>/h soit 1440 m<sup>3</sup>/j (Donnée SUEZ).

	Horizon 2020	Horizon 2030	Horizon 2040
<b>Volumes consommés en m<sup>3</sup>/an</b>	1 280	1360	1440
<b>Volumes moyens consommés en m<sup>3</sup>/j</b>	3,5	3,7	3,9
<b>Volume consommation de pointe en m<sup>3</sup>/j</b>	4,6	4,8	5,1
<b>Volume de fuites en m<sup>3</sup>/j</b>	1,9	2,0	2,1
<b>Besoins moyens futurs en m<sup>3</sup>/j</b>	5,4	5,7	6,1
<b>Besoins de pointe futurs en m<sup>3</sup>/j</b>	<b>6,5</b>	<b>6,8</b>	<b>7,2</b>

**Tableau 31 : Les besoins en eau en situations futures sur l'UDI de Valbelex**

Les bilans ressources/besoins pour les horizons 2020, 2030 et 2040 sur l'UDI de Valbelex sont donc les suivants :

	Horizon 2020	Horizon 2030	Horizon 2040
1. Ressource minimale connue en m <sup>3</sup> /j	<b>1 440</b>	<b>1 440</b>	<b>1 440</b>
2. Besoins du jour moyen en m <sup>3</sup> /j	5,4	5,7	6,1
4. Besoins du jour de pointe en m <sup>3</sup> /j	6,5	6,8	7,2
Bilan jour moyen en m <sup>3</sup> /j (1 - 2)	<b>1 435</b>	<b>1 434</b>	<b>1 434</b>
Bilan jour de pointe en m <sup>3</sup> /j (1 - 4)	<b>1 434</b>	<b>1 433</b>	<b>1 433</b>

**Tableau 32 : Bilan ressources/besoins en situations futures sur l'UDI de Valbelex**

**Les bilans journaliers ressources/besoins en situations futures sont donc largement excédentaires.**

**Les bilans ressources/besoins annuels en situation future peuvent être estimés de la manière suivante :**

	2020	2030	2040
1. Ressource minimale connue en m <sup>3</sup> /an	525 600	525 600	525 600
2. Besoins moyens en m <sup>3</sup> /an	1 963	2 086	2 209
Bilan en m <sup>3</sup> /an	523 637	523 514	523 391

**Tableau 33 : Bilan ressources/besoins annuels en situation future sur l'UDI de Valbelex**

**En considérant le cas le plus défavorable (ressource minimale sur toute l'année), les bilans ressources/besoins annuels en situation future sont très largement excédentaires.**

## **V. NATURE, CONSISTANCE, VOLUME ET OBJET DU PRÉLÈVEMENT ENVISAGÉ**

### **V.1. Situation administrative des captages**

**Actuellement le captage de Sparanat ne dispose pas d'un arrêté préfectoral de DUP.**

**Le projet consiste donc à mettre en conformité avec la réglementation le captage utilisé pour l'alimentation en eau potable de la commune de Valbelex.**

**L'enquête publique porte donc sur :**

- **l'autorisation de prélèvement, de traitement et de distribution d'eau destinée à la consommation humaine ;**
- **la Déclaration d'Utilité Publique des travaux de prélèvement d'eau destinée à la consommation humaine, et des périmètres de protection déterminés autour du point de prélèvement.**

**En parallèle, le prélèvement sur le captage de Sparanat doit être apprécié au titre de la nomenclature Eau.**

Sur le plan législatif et réglementaire, les textes de référence sont les suivants :

- le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L 2212-2 ;
- le Code général de la propriété des personnes publiques ;
- le Code Rural et de la Pêche maritime ;
- les articles L 1321-1 à L.1321-10, R 1321-1 à R 1321-63 du Code de la Santé Publique ;
- les articles L 211-1, L 214-1 à L 214-11, L 215-13, R 214-1 à R 214-60 du Code de l'Environnement ;
- le Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique notamment les articles L 1, L 121-1 à L 121-5, L 122-1 à 3, L 132-1 à 4, L 311-1 à L 311-6, R 112-1 à 24, R 121-1, R 131-1 à 14 et R 132-1 à 4 ;
- les articles L 153-43 et L153-60 du Code de l'Urbanisme relatifs aux servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation du sol ;
- le Code Minier notamment les articles L 411-1 et L 411-2 ;
- le décret n° 55-22 du 04 janvier 1955 modifié portant réforme de la publicité foncière et son décret d'application modifié n°55-1350 du 14 octobre 1955 ;
- l'arrêté du 11 septembre 2003, modifié par l'arrêté du 7 août 2006, portant application du décret n°96-102 du 2 février 1996 et fixant les prescriptions générales applicables aux sondage, forage, création de puits ou d'ouvrage souterrain soumis à déclaration en application des articles L 214-1 à L 214-6 du Code de l'Environnement et relevant de la rubrique 1.1.1.0. de la nomenclature annexée à l'article R.214-1 du Code de l'Environnement;
- l'arrêté du 11 septembre 2003, modifié par l'arrêté du 7 août 2006, portant application du décret n°96-102 du 2 février 1996 et fixant les prescriptions générales applicables aux prélèvements soumis à autorisation ou déclaration en application des articles L 214-1 à L 214-6 du Code de l'Environnement et relevant des rubriques 1.1.2.0, 1.2.1.0, 1.2.2.0 ou 1.3.1.0 de la nomenclature annexée à l'article R.214-1 du Code de l'Environnement ;
- l'arrêté du 11 janvier 2007, modifié par l'arrêté du 09 décembre 2015 et du 04 août 2017, relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine mentionnées aux articles R. 1321-2, R. 1321-3, R. 1321-7 et R. 1321-38 du Code de la Santé Publique ;
- l'arrêté du 20 juin 2007 relatif à la constitution du dossier de la demande d'autorisation d'utilisation d'eau destinée à la consommation humaine mentionnée aux articles R 1321-6 à R 1321-12 et R 1321-42 du Code la Santé Publique ;

- l'arrêté du 18 novembre 2015 portant approbation du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Loire-Bretagne et arrêtant le programme pluriannuel de mesures.
- Notice d'incidence sur les sites NATURA 2000 au titre de l'article L414-4 du Code de l'Environnement.

## **V.2. Régimes de prélèvements sollicités**

Afin de régulariser la situation administrative du captage de Sparanat, et au vu des bilans ressources/besoins présentés précédemment notamment en période de pointe future, **les régimes de prélèvement demandés par le SME au captage de Sparanat sont les suivants :**

- **7,2 m<sup>3</sup>/j soit 0,3 m<sup>3</sup>/h et 0,08 l/s,**
- **2 500 m<sup>3</sup>/an.**

**Ces régimes de prélèvement sont justifiés au regard des besoins en eau évalués en situations actuelle et future sur la base des volumes consommés sur l'UDI de Valbelex.**

## **V.3. Liste des rubriques de la nomenclature auxquelles le prélèvement est soumis**

**Le prélèvement sur le site de captage de Sparanat, d'origine souterraine, relève de la rubrique :**

- **1.1.2.0.** : « Prélèvements permanents ou temporaires issus d'un forage, puits ou ouvrage souterrain dans un système aquifère, à l'exclusion de nappes d'accompagnement de cours d'eau, par pompage, drainage, dérivation ou tout autre procédé, le volume total prélevé étant :
  - supérieur ou égal à 200 000 m<sup>3</sup>/an : autorisation,
  - supérieur à 10 000 m<sup>3</sup>/an mais inférieur à 200 000 m<sup>3</sup>/an : déclaration,
  - **inférieur à 10 000 m<sup>3</sup>/an : pas de formalité au titre de la Loi sur l'Eau.**

## **V.4. Situation par rapport aux objectifs de conservation des sites Natura 2000**

*Cf. Pièce 2 – Illustration 1 – Situation du captage de Sparanat par rapport aux documents de référence*  
*Cf. Pièce 3 – Annexe 1 – Formulaire simplifié d'évaluation des incidences Natura 2000*

En application du III de l'article L414-4 relatif aux sites Natura 2000, les installations, ouvrages, travaux et activités soumis à autorisation ou déclaration au titre des articles L.214-1 à L.214-11 doivent faire l'objet d'une évaluation des incidences sur un plusieurs sites Natura 2000.

## VI. **DOCUMENT D'INCIDENCE**

### VI.1. **Description du milieu sollicité - État initial**

#### VI.1.1. *Contextes géologique et hydrogéologique*

Le captage de Sparanat et le secteur de Valbeleix s'inscrivent dans deux grands ensembles superposés, mais séparés par un intervalle de temps très long, à savoir :

- un socle métamorphique essentiellement dû à l'orogénèse hercynienne d'âge primaire et représenté par des formations métamorphiques profondes, gneiss à granites d'anatexie ;
- un ensemble volcanique dans lequel deux sous-ensembles sont distingués :
  - un volcanisme ancien d'âge tertiaire appartenant au complexe volcanique du Cézallier et correspondant essentiellement à de grands épanchements basaltiques, comme la coulée donnant le plateau de la Chavade ;
  - un volcanisme récent d'âge quaternaire supérieur, dont le témoignage, le plus proche du secteur d'études, est la coulée issue du puy du Montcineyre qui a emprunté la vallée glaciaire actuellement drainée par le ruisseau de la Couze. Le captage de Sparanat s'inscrit dans cette coulée.

Ces formations du substratum ont été modelées par les phénomènes glaciaires quaternaires.

Au vu des caractéristiques physico-chimiques, décrites dans l'avis hydrogéologique de Monsieur LEMOINE, les eaux souterraines, donnant naissance à la source de Sparanat, circulent au sein de la coulée volcanique très récente, issue du puy du Montcineyre. Au sein de cette coulée, l'infiltration verticale est rapide et les circulations s'effectuent à faible profondeur. Un apport d'eau depuis le socle granitique sous-jacent est probable et favorisé par le rabotage glaciaire quaternaire, qui a décapé les zones superficielles arénisées du socle facilitant la remontée d'eaux circulant dans les fractures de ce socle et leur mélange avec la circulation sous-basaltique.

Du point de vue quantitatif, **le débit du captage de Sparanat ne peut être mesuré aisément compte tenu de la configuration de l'ouvrage. Depuis janvier 2018, le dispositif, mis en place par SUEZ au niveau de la vasque permet de mesurer une partie du débit du captage.**

**D'après les données transmises par SUEZ, le débit d'étiage atteindrait 60 m<sup>3</sup>/h tandis que le débit de hautes eaux serait supérieur à 90 m<sup>3</sup>/h.**



### VI.1.2. Qualité des eaux brutes prélevées

Les résultats des analyses, effectuées dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire et de la présente procédure de Protection et d'Autorisation des Captages sur des prélèvements à la chambre de captage, sont synthétisés dans le dossier « *Déclaration d'Utilité Publique* ».

Au vu de ces résultats et pour les paramètres analysés, les eaux recueillies au captage de Sparanat sont caractérisées par :

- une minéralisation faible (conductivité à 25°C : 196  $\mu\text{S}/\text{cm}$  en moyenne, 188  $\mu\text{S}/\text{cm}$  au minimum et 201  $\mu\text{S}/\text{cm}$  au maximum, soit une variation de 13  $\mu\text{S}/\text{cm}$ ),
- l'absence d'ion, de substances indésirables, de substances toxiques et de pesticides en concentration péjorative,
- une nature majoritairement hydrogénocarbonatée magnésienne,
- une dureté caractérisant des eaux douces,
- un paramètre relatif à l'équilibre calco-carbonique les classant comme agressives (4), pas de tendance à la corrosion (Indice de Larson inférieur à 0,2),
- un pH acide (6,35 en moyenne, 6,25 au minimum et 6,4 au maximum),
- la présence épisodique de germes indicateurs de contamination fécale (dans l'analyse AUTOR).

Les résultats sur les paramètres physico-chimiques sont conformes au contexte géologique décrit précédemment.

Dans l'analyse AUTOR du 03/07/2008, qui sert d'analyse complète au titre de l'Annexe 1 de l'Arrêté du 20 juin 2007 relatif à la constitution du dossier de demande d'autorisation d'utilisation d'eau destinée à la consommation humaine, il n'est constaté aucune non conformité vis-à-vis des limites de qualité fixées sur les eaux brutes par le code de la Santé Publique pour les paramètres microbiologiques, chimiques et organoleptiques, pour les substances indésirables, les substances toxiques et les pesticides et pour les paramètres liés à la radioactivité.

### VI.1.3. Description des écoulements superficiels en présence

Le captage de Sparanat est situé immédiatement en rive gauche du ruisseau de la Couze dont la confluence avec le ruisseau de la Gazelle donne la Couze de Valbelex. **Le débit du captage étant toujours supérieur aux besoins en eau, les eaux de trop-plein du captage rejoignent en permanence le ruisseau de la Couze.**

En 2016, la Couze à Valbelex était considérée comme en bon état écologique, en très bon état pour les invertébrés et en bon état pour les micro-algues.

Dans l'inventaire des frayères du département du Puy-de-Dôme, la Couze de Valbeleix est référencée pour la truite fario et le chabot depuis sa source sur la commune de Compains jusqu'à sa confluence avec la Couze Pavin sur la commune de Saurier.

#### VI.1.4. Situation par rapport aux documents de référence

Cf. Pièce 2 – Illustration 1 – Situation du captage de Sparanat par rapport aux documents de référence

Le captage et le prélèvement associé s'inscrivent dans les masses d'eaux suivantes :

- masse d'eaux souterraines « GG097 – Édifice volcanique du Cézallier du bassin versant de la Loire » pour laquelle le SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021, adopté le 4 novembre 2015, instaure des objectifs de bons états quantitatif et qualitatif à partir de 2015 ;
- masse d'eaux superficielles « FRGR0258 - La Couze de Valbeleix et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Couze Pavin » pour laquelle le SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021 instaure des objectifs de bons état écologique et global à partir de 2015 et un objectif de bon état chimique sans délai déterminé.

La commune du Valbeleix est concernée par le SAGE Allier Aval.

Concernant les inventaires et les protections réglementaires, le captage de Sparanat est inscrit dans les dispositifs suivants :

- Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique de type II : Cézallier – 830007458 ;
- Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne – FR8000028.

#### VI.1.5. Les prélèvements envisagés

**Dans la configuration actuelle du réseau, une grande partie du débit du captage est d'ores-et-déjà rejetée en permanence au milieu naturel quelques dizaines de mètres à l'aval de la chambre de captage.** Le prélèvement réalisé n'est pas autorisé au titre du Code de l'Environnement.

La détermination des besoins en eau potable futurs pour l'UDI de Valbeleix, explicitée en détail *au paragraphe IV.2*, met en évidence des demandes de prélèvements en eau potable de :

- **0,08 l/s (soit 0,3 m<sup>3</sup>/h), de 7,2 m<sup>3</sup>/jour et de 2 500 m<sup>3</sup>/an à partir du captage de Sparanat.**

Le SME fait une demande de **déclaration de prélèvement** sur le captage de Sparanat pour les débits instantanés, journaliers et annuels mentionnés ci-dessus, permettant de satisfaire les besoins en eau potable de la commune de Valbelex (UDI de Valbelex).

## **VI.2. L'incidence des prélèvements**

### *VI.2.1. Incidence des prélèvements sur l'aquifère*

**Sans objet, le prélèvement annuel étant inférieur à 10 000 m<sup>3</sup>/an.**

De plus, dans le cas du captage de sources d'eau gravitaire, l'impact du prélèvement sur l'aquifère en amont du lieu de captation est nul dans le sens où il n'y a aucun soutirage forcé de l'eau. L'aquifère en question ne peut donc pas être sur-exploité, et sa pérennité n'est pas remise en cause par les prélèvements.

**A noter que le prélèvement réalisé actuellement sur la ressource en eau souterraine est considéré comme stable par rapport à la situation antérieure et à la situation future puisqu'il n'est pas envisagé d'augmentation de ce prélèvement par la création de nouveaux drains, dans le cadre de la présente procédure de régularisation administrative.**

### *VI.2.2. Incidence des prélèvements sur les eaux superficielles*

**Sans objet, le prélèvement annuel étant inférieur à 10 000 m<sup>3</sup>/an.**

Le captage de Sparanat participe à l'alimentation du ruisseau de la Couze de Valbelex.

**Au vu des débits connus (supérieur à 90 m<sup>3</sup>/h en hautes eaux et 60 m<sup>3</sup>/h à l'étiage) et des besoins de pointe journalière (7,2 m<sup>3</sup>/j à l'horizon 2040) et annuels (2500 m<sup>3</sup>/an), la quasi-totalité du débit minimum capté est rejetée au cours d'eau : 99,5 % en pointe journalière et sur une année.**

**Au final, le prélèvement, réalisé au captage de Sparanat depuis plusieurs dizaines d'années, ne vient pas remettre en cause la pérennité des eaux superficielles recensées à l'aval du captage.**

### VI.2.3. Incidence du prélèvement sur les zones NATURA 2000

Cf. Pièce 3 – Annexe 1 – Formulaire simplifié d'évaluation des incidences Natura 2000

**Sans objet, le captage n'étant pas situé dans le périmètre d'un site Natura 2000.**

Au vu de ce qui est mentionné précédemment, **le prélèvement, réalisé au captage de Sparanat depuis plusieurs dizaines d'années, ne vient pas remettre en cause la pérennité des sites Natura 2000 recensés. Il ne peut donc pas être considéré comme ayant « un impact notable » sur ces sites, au sens de l'article L214-1 du code de l'Environnement.**

**De plus, les captages et leurs périmètres de protection ne sont identifiés, dans le formulaire standard de données du site FR8312011 – Pays des Couzes, comme une menace ou un facteur de risques.**

**Concernant le site FR8301040 – Cézallier, le formulaire standard de données identifie les seuls captages d'eaux de surface comme une menace ou un facteur de risques. Leur importance est considérée comme faible.**

**Il n'y donc pas lieu de prévoir des mesures pour limiter les incidences du captage de Sparanat sur les sites Natura 2000 recensés.**

### VI.2.4. Situation par rapport aux documents de référence

Les prélèvements effectués ne présentent globalement pas d'incompatibilité avec les objectifs et dispositions du SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021 et du SAGE Allier Aval.

Globalement intégré dans le milieu, le captage de Sparanat et le prélèvement associé ne sont pas incompatibles avec les dispositifs de protection réglementaire recensés.

### VI.2.5. Justification du choix de la ressource

Il y a nécessité pour la commune de Valbeix de disposer de cette ressource. En effet, ce site de captage constitue l'unique point d'eau du réseau de l'UDI de Valbeix permettant de subvenir aux besoins permanents actuels et futurs.

Le recours à cette ressource souterraine est justifié par :

- un potentiel de production gravitaire et local suffisant en terme de production d'eau potable qu'il n'est pas possible de remplacer par d'autres ressources,
- une qualité physico-chimique satisfaisante des eaux dérivées,
- un contexte environnemental favorable compatible avec la mise en œuvre de périmètres de protection et un maintien de la qualité actuelle des eaux brutes.

Il y a lieu de tenir compte en outre que la présente procédure est une opération de régularisation administrative. L'ouvrage de captage existe depuis plusieurs décennies et se trouve par conséquent intégré au milieu.

De plus, conformément au paragraphe II de l'article L211-1 du code de l'environnement, le SME gère de manière équilibrée la ressource en eau de Sparanat :

- en satisfaisant prioritairement aux exigences de santé, de salubrité publique, de sécurité civile et d'alimentation en eau potable de la population notamment par la mise en œuvre des périmètres de protection des captages,
- et en conciliant les exigences de la vie biologique du milieu récepteur par le maintien d'un débit restitué au niveau du captage. Ici sur un cycle hydrologique, le débit restitué représentera la quasi-totalité de la ressource annuelle.

#### VI.2.6. Concertation avec les riverains

Le dossier de « Protection et d'Autorisation » sera soumis à enquête publique.

Une notification individuelle sera envoyée à chaque propriétaire des périmètres de protection immédiate et rapprochée pour l'inviter à consulter le dossier d'enquêtes publique et parcellaire.

#### VI.2.7. Mesures de prélèvements

Ne sera dérivé, à l'issue de la procédure de protection et d'autorisation des captages, que le débit strictement nécessaire aux besoins de la population.

Compte tenu de la configuration du réseau (pas de réservoir, absence de compteur sur la conduite de distribution), un compteur de distribution devra, au minimum, être installé à l'intérieur de la chambre de captage de manière à comptabiliser les volumes d'eaux distribués.

#### VI.2.8. Mesures compensatoires envisagées pour limiter l'impact

Au vu des informations exposées précédemment, il est considéré que :

- le prélèvement sur la ressource en eau souterraine n'est pas augmenté ; aucun nouveau drain n'étant envisagé sur le captage ;
- l'impact du captage est suffisamment réduit pour ne plus constituer qu'un impact résiduel équivalent aux seuls volumes autorisés pour l'alimentation en eau potable ; la quasi-totalité du débit du captage étant d'ores-et-déjà restituée au milieu naturel.

**Par conséquent, il n'est pas envisagé la mise en place de mesures compensatoires au prélèvement réalisé au captage de Sparanat.**



Département du Puy-de-Dôme

**Syndicat Mixte de l'Eau de la Région  
d'Issoire et des communes de la banlieue  
Sud Clermontoise**



29, place Pierre Bonnet  
73460 Grésy-sur-Isère  
04-79-31-21-03  
contact@coherence-eau.fr  
www.coherence-eau.fr

## PROCÉDURE DE PROTECTION ET D'AUTORISATION DU CAPTAGE DE SPARANAT SITUÉ SUR LA COMMUNE DE VALBELEIX

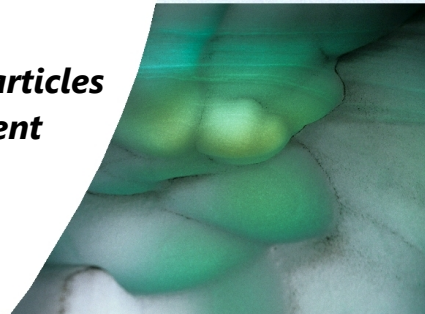
### DOSSIER « LOI SUR L'EAU »

#### **PIÈCE 2 – ILLUSTRATIONS**

***A - Informations demandées au titre des articles  
L.214-1 à 214-4 du Code de l'Environnement***

Sarl au capital de 5000 €  
RCS Chambéry; SIREN : 518 386 511-Code APE : 7112B

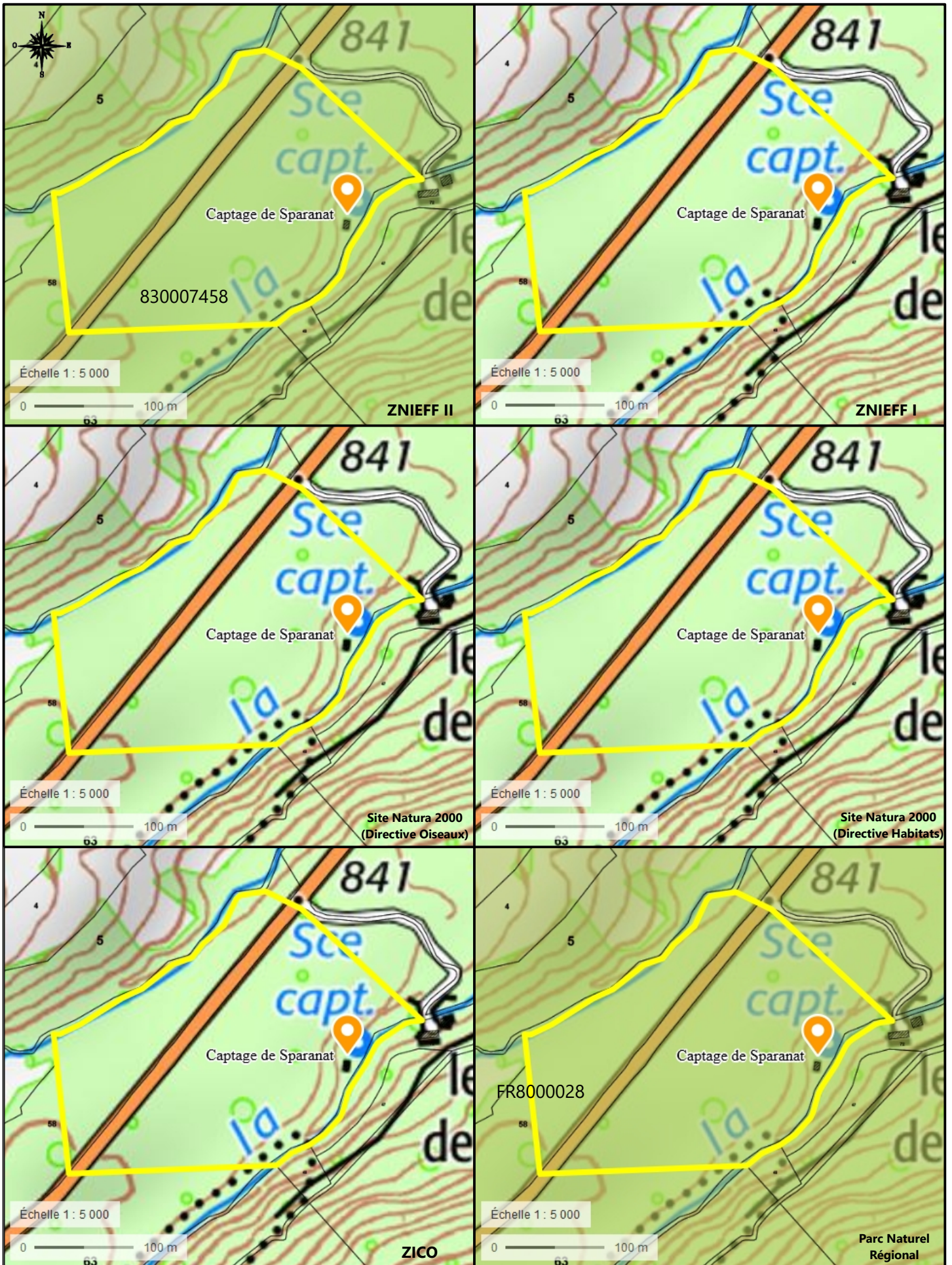
E18-07  
Version Février 2022





## **LISTE DES ILLUSTRATIONS**

***Illustration 1 – Situation du captage de Sparanat par rapport aux documents de référence***





Département du Puy-de-Dôme

**Syndicat Mixte de l'Eau de la Région  
d'Issoire et des communes de la banlieue  
Sud Clermontoise**



29, place Pierre Bonnet  
73460 Grésy-sur-Isère  
04-79-31-21-03  
contact@coherence-eau.fr  
www.coherence-eau.fr

## PROCÉDURE DE PROTECTION ET D'AUTORISATION DU CAPTAGE DE SPARANAT SITUÉ SUR LA COMMUNE DE VALBELEIX

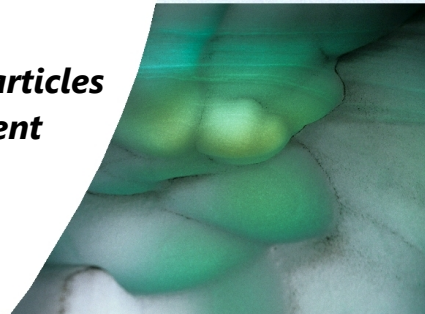
### DOSSIER « LOI SUR L'EAU »

#### **PIÈCE 3 – ANNEXES**

***A - Informations demandées au titre des articles  
L.214-1 à 214-4 du Code de l'Environnement***

Sarl au capital de 5000 €  
RCS Chambéry; SIREN : 518 386 511-Code APE : 7112B

E18-07  
Version Février 2022



## **LISTE DES ANNEXES**

***Annexe 1 – Formulaire d'évaluation des incidences Natura 2000***



Département du Puy-de-Dôme

**Syndicat Mixte de l'Eau de la Région  
d'Issoire et des communes de la banlieue  
Sud Clermontoise**

Bureau d'études



*Protéger et gérer l'eau potable*

29, place Pierre Bonnet  
73460 Grésy-sur-Isère  
04-79-31-21-03  
contact@coherence-eau.fr  
www.coherence-eau.fr

## PROCÉDURE DE PROTECTION ET D'AUTORISATION DU CAPTAGE DE SPARANAT SITUÉ SUR LA COMMUNE DE VALBELEIX

### DOSSIER « LOI SUR L'EAU »

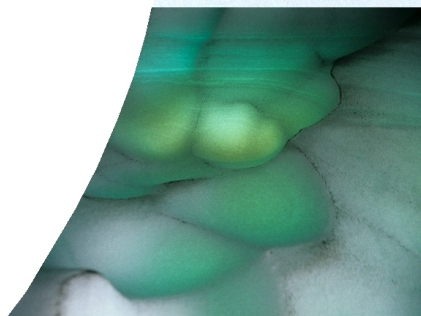
#### **PIÈCE 3 – ANNEXES**

***Annexe 1 – Formulaire d'évaluation des  
incidences Natura 2000***

Sarl au capital de 5000 €  
RCS Chambéry; SIREN : 518 386 511-Code APE : 7112B

E18-07

Version Février 2022





**Évaluation des incidences Natura 2000**  
 en application des articles L414-4 et R414-23 du code de l'environnement

(voir notice explicative en annexe)

**A. Caractéristiques du projet :**

Description sommaire du projet (1) :

**Actuellement le captage de Sparanat ne dispose pas d'un arrêté préfectoral de DUP.**

**Le projet consiste donc à mettre en conformité avec la réglementation le captage utilisé pour l'alimentation en eau potable de la commune de Valbeleix.**

**L'enquête publique porte donc sur :**

- **l'autorisation de prélèvement, de traitement et de distribution d'eau destinée à la consommation humaine ;**
- **la Déclaration d'Utilité Publique des travaux de prélèvement d'eau destinée à la consommation humaine, et des périmètres de protection déterminés autour du point de prélèvement.**

**En parallèle, le prélèvement sur le captage de Sparanat doit être apprécié au titre de la nomenclature Eau.**

Coordonnées du porteur du projet (2) :

**SYNDICAT MIXTE DE L'EAU DE LA RÉGION D'ISSOIRE ET  
 DES COMMUNES DE LA BANLIEUE SUD CLERMONTOISE**

**Zone de Pérache**

**63114 COUDES**

**Tel/Fax : 04 73 96 68 01 / 04 73 96 69 63**

**Courriel : sme.region.issuire@orange.fr**

**SIRET : 20007402900022**

**représenté par son Président, Monsieur ASTIER Raymond.**

Commune, lieu-dit :

**Parcelle 63 – section ZM, Lieu-dit Les Gazelles – Commune de VALBELEIX**

Sites Natura 2000 les plus proches (3) :

<i>Nom du site</i>	<i>Distance par rapport au projet</i>
<b>Pays des Couzes – FR8312011</b>	<b>Captage situé à 1 km au Sud-Ouest du site</b>
<b>Cézallier – FR8301040</b>	<b>Captage situé à 3 km au Nord et à 3 km au Sud-Est du site</b>



Plans joints :  Plan de situation (4)  Plan du projet (5)

## B. Analyse des incidences sur les sites Natura 2000

Si le projet est situé à l'intérieur ou à moins de 200 m d'un site Natura 2000, analyser les incidences du projet sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire (6) dans un rayon de 200 m :

N° de l'habitat / Nom de l'espèce ou du groupe d'espèces (7)	Localisation par rapport au projet (7)	Incidences possibles du projet (8)	Mesures prises pour limiter les incidences (8)
Voir Formulaires standards de données joint en annexe	Voir Formulaires standards de données joint en annexe	Les captages d'eau souterraine et leur protection ne sont pas identifiés comme une menace ou un facteur de pression	Sans objet

Explications complémentaires :

Pour tous les projets, analyser les incidences possibles « à distance » (à plus de 200 m) sur les sites Natura 2000 les plus proches (9) :

Incidences possibles du projet	Mesures prises pour limiter les incidences
Les captages d'eau potable et leur protection ne sont pas identifiés comme une menace ou un facteur de pression	Sans objet

Explications complémentaires :

Autres incidences possibles du projet sur les sites Natura 2000 (10) :

Incidences possibles du projet	Mesures prises pour limiter les incidences

## C. Conclusion

Au regard de ce qui précède, le projet est-il de nature à avoir un effet significatif dommageable sur les habitats ou les espèces d'intérêt communautaire des sites Natura 2000 ?

Oui  Non

**Si oui**, un dossier complet devra être rédigé pour préciser les incidences, présenter les mesures alternatives, les mesures compensatoires éventuelles et l'ensemble des éléments prévus au III et IV de l'article R414-23 du code de l'environnement.

**Si non**, l'évaluation des incidences s'arrête ici.

Date : 09/01/2023

Signature du porteur de projet





## NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES

Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

# FR8312011 - Pays des Couzes

<a href="#">1. IDENTIFICATION DU SITE</a>	<a href="#">1</a>
<a href="#">2. LOCALISATION DU SITE</a>	<a href="#">2</a>
<a href="#">3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES</a>	<a href="#">5</a>
<a href="#">4. DESCRIPTION DU SITE</a>	<a href="#">12</a>
<a href="#">5. STATUT DE PROTECTION DU SITE</a>	<a href="#">14</a>
<a href="#">6. GESTION DU SITE</a>	<a href="#">14</a>

## 1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type

A (ZPS)

1.2 Code du site

FR8312011

1.3 Appellation du site

Pays des Couzes

1.4 Date de compilation

30/11/2005

1.5 Date d'actualisation

12/09/2017

### 1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Auvergne	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
<a href="http://www.developpement-durable.gouv.fr">www.developpement-durable.gouv.fr</a>	<a href="http://www.auvergne.developpement-durable.gouv.fr">www.auvergne.developpement-durable.gouv.fr</a>	<a href="http://www.mnhn.fr">www.mnhn.fr</a> <a href="http://www.spn.mnhn.fr">www.spn.mnhn.fr</a>
<a href="mailto:en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr">en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr</a>		<a href="mailto:natura2000@mnhn.fr">natura2000@mnhn.fr</a>

### 1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

ZPS : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 12/07/2018



Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZPS : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037345547>

## 2. LOCALISATION DU SITE

### 2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

**Longitude** : 3,08306°

**Latitude** : 45,51889°

### 2.2 Superficie totale

51756 ha

### 2.3 Pourcentage de superficie marine

Non concerné

### 2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
83	Auvergne

### 2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
63	Puy-de-Dôme	100 %

### 2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
63005	ANTOINGT
63006	ANZAT-LE-LUGUET
63007	APCHAT
63009	ARDES
63017	AUGNAT
63026	AYDAT
63038	BESSE-ET-SAINT-ANASTAISE
63046	BOUDES
63074	CHALUS
63077	CHAMBON-SUR-LAC
63080	CHAMPEIX
63084	CHANONAT
63087	CHAPELLE-MARCOUSSE (LA)
63097	CHASSAGNE
63109	CHIDRAC
63111	CLEMENSAT
63114	COLLANGES



63122	COURGOUL
63123	COURNOLS
63126	CREST (LE)
63127	CRESTE
63134	DAUZAT-SUR-VODABLE
63172	GRANDEYROLLES
63199	LUDESSE
63202	MADRIAT
63209	MAREUGHEOL
63220	MAZOIRES
63234	MONTAIGUT-LE-BLANC
63242	MORIAT
63247	MUROL
63250	NESCHERS
63259	OLLOIX
63282	PLAUZAT
63299	RENTIERES
63303	ROCHE-CHARLES-LA-MAYRAND
63313	SAINT-ALYRE-ES-MONTAGNE
63315	SAINT-AMANT-TALLENDE
63330	SAINT-CIRGUES-SUR-COUZE
63335	SAINT-DIERY
63342	SAINT-FLORET
63345	SAINT-GENES-CHAMPANELLE
63356	SAINT-GERVAZY
63357	SAINT-HERENT
63380	SAINT-NECTAIRE
63383	SAINT-PIERRE-COLAMINE
63395	SAINT-SANDOUX
63396	SAINT-SATURNIN
63401	SAINT-VICTOR-LA-RIVIERE
63403	SAINT-VINCENT
63409	SAURIER
63422	SOLIGNAT
63429	TERNANT-LES-EAUX



63435	TOURZEL-RONZIERES
63440	VALBELEIX
63449	VERNET-SAINTE-MARGUERITE (LE)
63452	VERRIERES
63456	VICHEL
63458	VILLENEUVE
63466	VODABLE

## 2.7 Région(s) biogéographique(s)

Continental (100%)



### 3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

#### 3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A B C D	A B C		
					Représentativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale

- **PF** : Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative» ; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative** : A =  $100 \geq p > 15\%$  ; B =  $15 \geq p > 2\%$  ; C =  $2 \geq p > 0\%$  .
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Évaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

#### 3.2 Espèces visées à l'article 4 de la directive 2009/147/CE et évaluation

Espèce			Population présente sur le site					Évaluation du site				
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat. C R V P	Qualité des données	A B C D	A B C		
				Min	Max				Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
B	A338	<a href="#">Lanius collurio</a>	r	500	500	p	P	M	C	B	C	B
B	A338	<a href="#">Lanius collurio</a>	c			i	P	M	C	B	C	B
B	A379	<a href="#">Emberiza hortulana</a>	r	10	15	p	P	M	D			
B	A379	<a href="#">Emberiza hortulana</a>	c			i	P	M	D			
B	A391	<a href="#">Phalacrocorax carbo sinensis</a>	c			i	P	M	C	B	C	B
B	A604	<a href="#">Larus michahellis</a>	c			i	P	M	D			
B	A004	<a href="#">Tachybaptus ruficollis</a>	r			i	P	M	D			
B	A004	<a href="#">Tachybaptus ruficollis</a>	c			i	P	M	D			
B	A023	<a href="#">Nycticorax nycticorax</a>	c			i	P	M	D			



B	A028	<a href="#">Ardea cinerea</a>	w			i	P	M	C	B	B	B
B	A028	<a href="#">Ardea cinerea</a>	r			i	P	M	C	B	B	B
B	A028	<a href="#">Ardea cinerea</a>	c			i	P	M	C	B	B	B
B	A029	<a href="#">Ardea purpurea</a>	c			i	P	M	D			
B	A030	<a href="#">Ciconia nigra</a>	c			i	P	M	D			
B	A031	<a href="#">Ciconia ciconia</a>	c			i	P	M	D			
B	A043	<a href="#">Anser anser</a>	c			i	P	M	D			
B	A050	<a href="#">Anas penelope</a>	c			i	P	M	D			
B	A052	<a href="#">Anas crecca</a>	c			i	P	M	D			
B	A053	<a href="#">Anas platyrhynchos</a>	w			i	P	M	D			
B	A053	<a href="#">Anas platyrhynchos</a>	r			i	P	M	D			
B	A053	<a href="#">Anas platyrhynchos</a>	c			i	P	M	D			
B	A054	<a href="#">Anas acuta</a>	c			i	P	M	D			
B	A055	<a href="#">Anas querquedula</a>	c			i	P	M	D			
B	A056	<a href="#">Anas clypeata</a>	c			i	P	M	D			
B	A072	<a href="#">Pernis apivorus</a>	r	30	50	p	P	M	C	B	C	B
B	A072	<a href="#">Pernis apivorus</a>	c			i	P	M	C	B	C	B
B	A073	<a href="#">Milvus migrans</a>	r	30	60	p	P	M	C	B	C	B
B	A073	<a href="#">Milvus migrans</a>	c			i	P	M	C	B	C	B
B	A074	<a href="#">Milvus milvus</a>	w			i	P	M	C	B	C	B
B	A074	<a href="#">Milvus milvus</a>	r	25	40	p	P	M	C	B	C	B
B	A074	<a href="#">Milvus milvus</a>	c			i	P	M	C	B	C	B
B	A078	<a href="#">Gyps fulvus</a>	c			i	P	M	D			





B	A080	<a href="#">Circus gallicus</a>	r	20	25	p	P	M	C	B	C	B
B	A080	<a href="#">Circus gallicus</a>	c			i	P	M	C	B	C	B
B	A081	<a href="#">Circus aeruginosus</a>	c			i	P	M	D			
B	A082	<a href="#">Circus cyaneus</a>	w			i	P	M	C	B	C	B
B	A082	<a href="#">Circus cyaneus</a>	r	1	5	p	P	M	C	B	C	B
B	A082	<a href="#">Circus cyaneus</a>	c			i	P	M	C	B	C	B
B	A084	<a href="#">Circus pygargus</a>	r	5	10	p	P	M	D			
B	A084	<a href="#">Circus pygargus</a>	c			i	P	M	D			
B	A092	<a href="#">Hieraetus pennatus</a>	r	3	5	p	P	M	C	B	C	B
B	A092	<a href="#">Hieraetus pennatus</a>	c			i	P	M	C	B	C	B
B	A094	<a href="#">Pandion haliaetus</a>	c			i	P	M	D			
B	A098	<a href="#">Falco columbarius</a>	c			i	P	M	D			
B	A103	<a href="#">Falco peregrinus</a>	w			i	P	M	C	B	C	B
B	A103	<a href="#">Falco peregrinus</a>	r	1	2	p	P	M	C	B	C	B
B	A103	<a href="#">Falco peregrinus</a>	c			i	P	M	C	B	C	B
B	A118	<a href="#">Rallus aquaticus</a>	c			i	P	M	D			
B	A119	<a href="#">Porzana porzana</a>	r			i	P	M	D			
B	A119	<a href="#">Porzana porzana</a>	c			i	P	M	D			
B	A123	<a href="#">Gallinula chloropus</a>	w			i	P	M	C	B	C	B
B	A123	<a href="#">Gallinula chloropus</a>	r			p	P	M	C	B	C	B
B	A123	<a href="#">Gallinula chloropus</a>	c			i	P	M	C	B	C	B
B	A127	<a href="#">Grus grus</a>	c			i	P	M	D			
B	A133	<a href="#">Burhinus oedicnemus</a>	r			p	P	M	D			



B	A133	<a href="#">Burhinus oedicnemus</a>	c			i	P	M	D			
B	A136	<a href="#">Charadrius dubius</a>	c			i	P	M	D			
B	A137	<a href="#">Charadrius hiaticula</a>	c			i	P	M	D			
B	A140	<a href="#">Pluvialis apricaria</a>	c			i	P	M	D			
B	A142	<a href="#">Vanellus vanellus</a>	w			i	P	M	C	B	C	B
B	A142	<a href="#">Vanellus vanellus</a>	r			p	P	M	C	B	C	B
B	A142	<a href="#">Vanellus vanellus</a>	c			i	P	M	C	B	C	B
B	A144	<a href="#">Calidris alba</a>	c			i	P	M	D			
B	A145	<a href="#">Calidris minuta</a>	c			i	P	M	D			
B	A146	<a href="#">Calidris temminckii</a>	c			i	P	M	D			
B	A151	<a href="#">Philomachus pugnax</a>	c			i	P	M	D			
B	A152	<a href="#">Lymnocyptes minimus</a>	c			i	P	M	D			
B	A153	<a href="#">Gallinago gallinago</a>	w			i	P	M	D			
B	A153	<a href="#">Gallinago gallinago</a>	c			i	P	M	D			
B	A155	<a href="#">Scolopax rusticola</a>	w			i	P	M	D			
B	A155	<a href="#">Scolopax rusticola</a>	r			p	P	M	D			
B	A155	<a href="#">Scolopax rusticola</a>	c			i	P	M	D			
B	A156	<a href="#">Limosa limosa</a>	c			i	P	M	D			
B	A161	<a href="#">Tringa erythropus</a>	c			i	P	M	D			
B	A162	<a href="#">Tringa totanus</a>	c			i	P	M	D			
B	A164	<a href="#">Tringa nebularia</a>	c			i	P	M	D			
B	A165	<a href="#">Tringa ochropus</a>	c			i	P	M	D			
B	A166	<a href="#">Tringa glareola</a>	c			i	P	M	D			



B	A168	<a href="#">Actitis hypoleucos</a>	w			i	P	M	C	B	C	B
B	A168	<a href="#">Actitis hypoleucos</a>	r			p	P	M	C	B	C	B
B	A168	<a href="#">Actitis hypoleucos</a>	c			i	P	M	C	B	C	B
B	A177	<a href="#">Larus minutus</a>	c			i	P	M	D			
B	A179	<a href="#">Larus ridibundus</a>	c			i	P	M	D			
B	A183	<a href="#">Larus fuscus</a>	c			i	P	M	D			
B	A215	<a href="#">Bubo bubo</a>	p	30	40	p	P	M	C	B	C	B
B	A222	<a href="#">Asio flammeus</a>	w			i	P	M	D			
B	A222	<a href="#">Asio flammeus</a>	c			i	P	M	D			
B	A224	<a href="#">Caprimulgus europaeus</a>	r	100	100	p	P	M	C	B	C	B
B	A229	<a href="#">Alcedo atthis</a>	p			i	P	M	D			
B	A234	<a href="#">Picus canus</a>	p			i	P	M	C	B	C	B
B	A236	<a href="#">Dryocopus martius</a>	p	50	50	p	P	M	C	B	C	B
B	A246	<a href="#">Lullula arborea</a>	w			i	P	M	C	B	C	B
B	A246	<a href="#">Lullula arborea</a>	r	100	100	p	P	M	C	B	C	B
B	A246	<a href="#">Lullula arborea</a>	c			i	P	M	C	B	C	B
B	A255	<a href="#">Anthus campestris</a>	c			i	P	M	D			

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type** : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M =«Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population** : A =  $100 \geq p > 15 \%$  ; B =  $15 \geq p > 2 \%$  ; C =  $2 \geq p > 0 \%$  ; D = Non significative.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolement** : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».



### 3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce			Population présente sur le site				Motivation					
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories			
			Min	Max			IV	V	A	B	C	D
B		<a href="#">Buteo buteo</a>			i	P						
B		<a href="#">Falco tinnunculus</a>			i	P						
B		<a href="#">Falco subbuteo</a>			i	P						
B		<a href="#">Accipiter gentilis</a>			i	P						
B		<a href="#">Accipiter nisus</a>			i	P						
B		<a href="#">Coturnix coturnix</a>			i	P						
B		<a href="#">Tyto alba</a>			i	P			X			
B		<a href="#">Athene noctua</a>			i	P			X			
B		<a href="#">Apus melba</a>			i	P						
B		<a href="#">Merops apiaster</a>			i	P						
B		<a href="#">Upupa epops</a>			i	P			X		X	
B		<a href="#">Jynx torquilla</a>			i	P						
B		<a href="#">Alauda arvensis</a>			i	P			X		X	
B		<a href="#">Riparia riparia</a>			i	P						
B		<a href="#">Ptyonoprogne rupestris</a>			i	P			X		X	
B		<a href="#">Lanius excubitor</a>			i	P			X		X	
B		<a href="#">Phoenicurus phoenicurus</a>			i	P			X		X	
B		<a href="#">Saxicola rubetra</a>			i	P			X		X	
B		<a href="#">Saxicola torquata</a>			i	P			X		X	



B		<a href="#">Oenanthe oenanthe</a>			i	P			X		X	
B		<a href="#">Turdus torquatus</a>			i	P						
B		<a href="#">Turdus pilaris</a>			i	P						
B		<a href="#">Sylvia hortensis</a>			i	P						
B		<a href="#">Lanius senator</a>			i	P						
B		<a href="#">Corvus corax</a>			i	P			X		X	
B		<a href="#">Passer montanus</a>			i	P			X		X	

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Motivation** : **IV, V** : annexe où est inscrite l'espèce (directive « Habitats ») ; **A** : liste rouge nationale ; **B** : espèce endémique ; **C** : conventions internationales ; **D** : autres raisons.



## 4. DESCRIPTION DU SITE

### 4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	1 %
N08 : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	6 %
N09 : Pelouses sèches, Steppes	2 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	61 %
N12 : Cultures céréalières extensives (incluant les cultures en rotation avec une jachère régulière)	5 %
N15 : Autres terres arables	10 %
N16 : Forêts caducifoliées	8 %
N17 : Forêts de résineux	1 %
N19 : Forêts mixtes	4 %
N20 : Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques)	1 %
N22 : Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	1 %

### Autres caractéristiques du site

Située dans les « Pays coupés », cette zone Natura 2000 à la géographie très variée (alt 430m à 1275 m), est un site important pour la conservation des rapaces forestiers et rupestres.

La Zone de Protection Spéciale du Pays des Couzes englobe les anciennes ZICO de la Montagne de la Serre, des Couzes nord et des Couzes sud.

Deux grands secteurs sont à distinguer : la partie nord qui comprend les gorges remarquables de la Monne, de la Couze Chambon, de la Couze Pavin et de la Couze de Valbeleix. Le secteur sud qui s'étend autour d'Ardes-sur-Couze, dans lequel on trouve la Couze d'Ardes ainsi que d'autres petits affluents de l'Alagnon.

Vulnérabilité : Tourisme et sports de nature (oiseaux rupestres notamment)

Agriculture : modification des pratiques, abandon de pâturage ponctuellement.

Energies renouvelables (éoliennes, photovoltaïques)

### 4.2 Qualité et importance

Il s'agit d'un des sites les plus intéressants en Auvergne et en France pour la conservation des rapaces forestier et rupestres. La densité et la diversité de ce groupe sont remarquables. Sont présents Faucon pèlerin, Hibou grand Duc, Aigle botté, Circaète Jean-Le-Blanc, Bondrée apivore, Milan noir. La population de Milan royal compte également parmi les plus importantes de la région Auvergne. Les deux espèces de busards (Busard cendré et Busard Saint-Martin) nichent dans les landes et les cultures, le Saint-Martin est également hivernant dans cette ZPS.

La population de Bruant ortolan, bien qu'en diminution, reste encore bien présente sur les coteaux, les chaux et même les plaines cultivées. les chaux (pelouses, prairies et zones humides) abritent le Bruant ortolan et les limicoles et rapaces en migration.

D'autres oiseaux de la Directive fréquentent également les milieux forestiers comme le Pic noir et le rare Pic cendré. L'Engoulevent d'Europe est présent dans les zones buissonnantes et arbustives avec une des plus fortes densités de la



région. Il en est de même pour l'Alouette lulu et la Pie grièche écorcheur, qui sont également présents dans les secteurs cultivés.

Le site est aussi une voie de migration majeure pour l'Auvergne pour les rapaces, cigognes, pigeons et passereaux. Le site de la Montagne de la Serre a permis entre 1986 et 2004 un suivi de la migration sur toute cette région, et il en résulte un intérêt exceptionnel du passage migratoire entre la rivière Allier et les massifs environnants (chaîne des Puys et massif du Sancy) : plusieurs centaines de milliers d'oiseaux dont plus de 5000 rapaces (seuil de sélection pour l'inventaire ZICO) sur le seul site de la Serre et plus de 10000 sur le site de Creste.

### 4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
L	A02	Modification des pratiques culturelles (y compris la culture perenne de produits forestiers non ligneux : oliviers, vergers, vignes )		I
L	A04.03	Abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage		I
L	C01.01.01	Carrières de sable et graviers		I
L	G01.04	Alpinisme, escalade, spéléologie		I
M	A03	Fauche de prairies		I
M	D02.01	Lignes électriques et téléphoniques		I
M	G01.03	Véhicules motorisés		I
Incidences positives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

### 4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	%

### 4.5 Documentation

Lien(s) :





## 5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
31	Site inscrit selon la loi de 1930	1 %
32	Site classé selon la loi de 1930	1 %
36	Réserve naturelle nationale	%
38	Arrêté de protection de biotope, d#habitat naturel ou de site d#intérêt géologique	%
80	Parc naturel régional	60 %
90	Autre protection	%

## 5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

## 5.3 Désignation du site

Territoire désigné aussi au titre de la Directive habitats  
Site classé des Gorges de la Monne  
Réserve Naturelle Régionale du Puy de Marmant  
Réserve Naturelle Nationale du rocher de la Jacquette  
Arrêté préfectoral de protection de biotope du marais salé de Saint Nectaire

## 6. GESTION DU SITE

### 6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation : LPO Auvergne

Adresse : 2 bis rue du Clos Perret 63000 Clermont-ferrand

Courriel : [sabine.boursange@lpo.fr](mailto:sabine.boursange@lpo.fr)

### 6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

Oui Nom : Document d'objectif du site FR8312011  
Lien :



[http://www.side.developpement-durable.gouv.fr/EXPLOITATION/DRAURA/doc/IFD/IFD\\_REFDOC\\_0545824/2010-document-d-objectifs-du-site-pays-des-couzes-fr8312011](http://www.side.developpement-durable.gouv.fr/EXPLOITATION/DRAURA/doc/IFD/IFD_REFDOC_0545824/2010-document-d-objectifs-du-site-pays-des-couzes-fr8312011)

Non, mais un plan de gestion est en préparation.

Non

### 6.3 Mesures de conservation

Plans de gestion de la RNN Jacquette

DOCOB sites directive habitats :

FR8301035 : Vallées et coteaux xéothermiques des Couzes/Limagnes - validé le 13/07/2001

FR8302012 : Gîtes du Pays des Couzes - approuvé par AP le 16/03/2009





## NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES

Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

# FR8301040 - Cézallier

<a href="#">1. IDENTIFICATION DU SITE</a> .....	<a href="#">1</a>
<a href="#">2. LOCALISATION DU SITE</a> .....	<a href="#">2</a>
<a href="#">3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES</a> .....	<a href="#">3</a>
<a href="#">4. DESCRIPTION DU SITE</a> .....	<a href="#">8</a>
<a href="#">5. STATUT DE PROTECTION DU SITE</a> .....	<a href="#">11</a>
<a href="#">6. GESTION DU SITE</a> .....	<a href="#">11</a>

## 1. IDENTIFICATION DU SITE

### 1.1 Type

B (pSIC/SIC/ZSC)

### 1.2 Code du site

FR8301040

### 1.3 Appellation du site

Cézallier

### 1.4 Date de compilation

30/11/1995

### 1.5 Date d'actualisation

30/07/2017

### 1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Auvergne	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
<a href="http://www.developpement-durable.gouv.fr">www.developpement-durable.gouv.fr</a>	<a href="http://www.auvergne.developpement-durable.gouv.fr">www.auvergne.developpement-durable.gouv.fr</a>	<a href="http://www.mnhn.fr">www.mnhn.fr</a> <a href="http://www.spn.mnhn.fr">www.spn.mnhn.fr</a>
<a href="mailto:en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr">en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr</a>		<a href="mailto:natura2000@mnhn.fr">natura2000@mnhn.fr</a>

### 1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

Date de transmission à la Commission Européenne : 31/07/2003



(Proposition de classement du site comme SIC)

Dernière date de parution au JO UE : 07/11/2013

(Confirmation de classement du site comme SIC)

ZSC : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 01/09/2015

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZSC : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000031183328&dateTexte=>

## 2. LOCALISATION DU SITE

### 2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

**Longitude** : 2,89444°

**Latitude** : 45,42361°

### 2.2 Superficie totale

2170 ha

### 2.3 Pourcentage de superficie marine

Non concerné

### 2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
83	Auvergne

### 2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
15	Cantal	2,5 %
63	Puy-de-Dôme	97,5 %

### 2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
63006	ANZAT-LE-LUGUET
63038	BESSE-ET-SAINT-ANASTAISE
63117	COMPAINS
63144	EGLISENEUVE-D'ENTRAIGUES
63169	GODIVELLE (LA)
15132	MONTGRELEIX
63279	PICHERANDE
63313	SAINT-ALYRE-ES-MONTAGNE

### 2.7 Région(s) biogéographique(s)

Continente (100%)



### 3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

#### 3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A B C D	A B C		
					Représentativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale
<a href="#">3130</a> <i>Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea</i>		21,84 (1,01 %)		G	A	C	B	B
<a href="#">4030</a> <i>Landes sèches européennes</i>		42,25 (1,95 %)		G	A	C	A	A
<a href="#">5120</a> <i>Formations montagnardes à Cytisus purgans</i>		1,17 (0,05 %)		G	B	C	B	B
<a href="#">6230</a> <i>Formations herbues à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)</i>	X	974,49 (44,91 %)		G	A	C	B	B
<a href="#">6410</a> <i>Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)</i>		207,43 (9,56 %)		G	B	C	B	B
<a href="#">6430</a> <i>Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin</i>		32,39 (1,49 %)		G	B	C	A	A
<a href="#">6520</a> <i>Prairies de fauche de montagne</i>		138,85 (6,4 %)		G	A	C	B	B
<a href="#">7110</a> <i>Tourbières hautes actives</i>	X	121,24 (5,59 %)		G	A	C	B	B
<a href="#">7120</a> <i>Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle</i>		29,39 (1,35 %)		G	B	C	C	C
<a href="#">7140</a> <i>Tourbières de transition et tremblantes</i>		42,56 (1,96 %)		G	A	C	B	A
<a href="#">8230</a> <i>Roches siliceuses avec végétation pionnière du Sedo-Scleranthion ou du Sedo albi-Veronicion dillenii</i>		0,71 (0,03 %)		G	A	C	A	A
<a href="#">91D0</a> <i>Tourbières boisées</i>	X	10,66 (0,49 %)		G	A	C	A	A
<a href="#">9120</a>		11,65		G	A	C	A	B



Hétraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus (Quercion robori-petraeae ou Ilici-Fagenion)

(0,54 %)

- **PF** : Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative» ; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative** : A =  $100 \geq p > 15\%$  ; B =  $15 \geq p > 2\%$  ; C =  $2 \geq p > 0\%$  .
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Evaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

### 3.2 Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

Espèce			Population présente sur le site					Évaluation du site				
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat. C R V P	Qualité des données	A B C D		A B C	
				Min	Max				Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
I	1065	<a href="#">Euphydryas aurinia</a>	p			i	R	G	C	B	C	B
M	1355	<a href="#">Lutra lutra</a>	p			i	C	G	C	A	C	A
P	1386	<a href="#">Buxbaumia viridis</a>	p			i	P	G	C	C	A	C
P	1387	<a href="#">Orthotrichum rogeri</a>	p			i	P	M	B	B	A	B
P	1758	<a href="#">Ligularia sibirica</a>	p	250	250	i	C	G	B	A	A	A
P	1831	<a href="#">Luronium natans</a>	p			i	R	G	C	C	B	C
I	4038	<a href="#">Lycaena helle</a>	p	1000	1000	i	R	G	B	B	B	B
P	6216	<a href="#">Hamatocaulis vernicosus</a>	p			i	V	G	C	C	B	C

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type** : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population** : A =  $100 \geq p > 15\%$  ; B =  $15 \geq p > 2\%$  ; C =  $2 \geq p > 0\%$  ; D = Non significative.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolement** : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».





### 3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce			Population présente sur le site				Motivation					
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories			
			Min	Max			IV	V	A	B	C	D
A		<a href="#">Alytes obstetricans</a>			i	P	X		X		X	
A		<a href="#">Bufo calamita</a>			i	P	X		X		X	
B		<a href="#">Gallinago gallinago</a>			i	P			X		X	
B		<a href="#">Rallus aquaticus</a>			i	P			X		X	
B		<a href="#">Anthus pratensis</a>			i	P			X		X	
B		<a href="#">Lanius excubitor</a>			i	P			X		X	
B		<a href="#">Emberiza schoeniclus</a>			i	P			X		X	
I		<a href="#">Maculinea alcon</a>			i	P			X			
I		<a href="#">Parnassius mnemosyne</a>			i	P			X			X
I		<a href="#">Coenagrion lunulatum</a>			i	P			X			X
I		<a href="#">Coenagrion hastulatum</a>			i	P			X			X
I		<a href="#">Sympetrum danae</a>			i	P			X			
I		<a href="#">Sympetrum flaveolum</a>			i	P			X			
I		<a href="#">Leucorrhinia dubia</a>				P			X			
I		<a href="#">Somatochlora arctica</a>			i	P			X			
I		<a href="#">Polysarcus denticauda</a>			i	P						X
I		<a href="#">Metrioptera brachyptera</a>			i							X
I		<a href="#">Chorthippus montanus</a>			i							X
I		<a href="#">Glaucopsyche arion</a>			i	P						X



M		<a href="#">Neomys fodiens</a>			i	P						X
M		<a href="#">Eptesicus serotinus</a>			i	P			X		X	
M		<a href="#">Pipistrellus pipistrellus</a>			i	P			X		X	
M		<a href="#">Arvicola sapidus</a>			i	P			X			
O		Pinguicula sp			i	P						X
O		Sphagnum sp			i	P						X
P		<a href="#">Orthotrichum consimile</a>			i	P						X
P		<a href="#">Orthotrichum pulchellum</a>				P						X
P		<a href="#">Lophozia ascendens</a>			i	P						X
P		<a href="#">Jamesoniella undulifolia</a>			i	P						X
P		<a href="#">Sphagnum majus</a>			i	P						X
P		<a href="#">Andromeda polifolia</a>			i	P						X
P		<a href="#">Arnica montana</a>			i	P		X				X
P		<a href="#">Carex cespitosa</a>			i	P			X			
P		<a href="#">Carex limosa</a>			i	P						X
P		<a href="#">Cicuta virosa</a>										X
P		<a href="#">Drosera rotundifolia</a>			i	P						X
P		<a href="#">Epipactis palustris</a>			i	P			X			
P		<a href="#">Eriophorum gracile</a>			i	P						X
P		<a href="#">Gentiana lutea</a>			i	P		X				X
P		<a href="#">Gentiana pneumonanthe</a>			i	P						X
P		<a href="#">Isoetes echinospora</a>			i	P						X
P		<a href="#">Isoetes lacustris</a>			i	P						X



P		<a href="#">Littorella uniflora</a>			i	P						X
P		<a href="#">Lycopodium clavatum</a>			i	P						X
P		<a href="#">Oxycoccus palustris</a>			i	P						X
P		<a href="#">Polygonum bistorta</a>			i	P						X
P		<a href="#">Salix lapponica</a>			i	P						X
P		<a href="#">Scheuchzeria palustris</a>			i	P						X
P		<a href="#">Utricularia minor</a>			i	P						X
R		<a href="#">Lacerta vivipara</a>			i	P						X
R		<a href="#">Vipera berus</a>			i	P			X		X	

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Motivation** : IV, V : annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats») ; A : liste rouge nationale ; B : espèce endémique ; C : conventions internationales ; D : autres raisons.



## 4. DESCRIPTION DU SITE

### 4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	6 %
N07 : Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	30 %
N14 : Prairies améliorées	59 %
N22 : Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	0,2 %
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	0,8 %
N26 : Forêts (en général)	4 %

### Autres caractéristiques du site

La désignation des sites Natura 2000 du Cézallier vise l'un des plus beaux réseaux de lacs et tourbières du Puy-de-Dôme, et sûrement de la région Auvergne ainsi que les prairies, pelouses et landes, majoritairement en estive.

Pas moins de 17 habitats (milieux naturels) d'intérêt européen sont présents sur les sites couvrant 75% de sa surface : essentiellement de la végétation des tourbières et des zones humides dont certaines très rares, d'autres remarquables par leur étendue et/ou leur bon état écologique (tous les stades évolutifs d'une tourbière sont ainsi représentés), des hêtraies-sapinières et des mégaphorbiaies et majoritairement (53% des sites), des prairies, pelouses et landes montagnardes qui abritent des espèces diversifiées et en voie de raréfaction.

Les enjeux pour maintenir ou améliorer l'état de conservation de ce réseau de complexes tourbeux et de lacs sont en très grande majorité liés aux activités agricoles et à la qualité et la quantité de l'eau qui les alimente.

Les mesures de gestion visent la réduction voire la suppression des fertilisants, en particulier minéraux et l'adaptation des périodes et pressions de pâturage et par des mesures de mises en défens temporaires ou permanents.

Quelques milieux forestiers d'intérêt communautaire ou des espèces d'intérêt inféodées aux arbres sont inclus dans les complexes tourbeux, l'objectif est de les maintenir en l'état sans intervention.

En revanche, quelques plantations forestières sont susceptibles d'impacter ces zones humides lors de leur exploitation ou bien accueillent des espèces d'intérêt communautaire. Les mesures de gestion associées prévoient des solutions pour limiter l'impact tant sur les zones humides que sur les habitats d'espèces (systèmes de franchissement de cours d'eau, îlots de sénescence, etc.).

Des signes d'eutrophisation sont également observés banalisant la composition des milieux prairiaux encourageant des mesures visant à réduire voire supprimer les intrants et transformations de ces pâtures (majoritairement en estive) et à y adapter les pressions et périodes de pâturage.

Pour les prairies de fauche, il s'agit d'encourager à maintenir une prairie riche en diversité de fleurs, garante de pratiques adaptées au bon état de conservation des milieux concernés.

Ces pratiques agricoles favorables à la diversité écologiques des prairies (pâturées et fauchées) doivent faire l'objet d'une valorisation économique des produits qui en sont issus.

La problématique touristique est plus marquée autour des lacs (Pavin, Montcineyre et Bourdouze sont très fréquentés, Lacs d'en bas et d'en haut de la Godivelle, Plaine Jacquot, Bordes beaucoup moins).

L'enjeu y est double: organiser et aménager la fréquentation là où elle pose des problèmes ponctuels pour les habitats ou les espèces visés par Natura 2000 et favoriser une dynamique commune pour la valorisation pédagogique et touristique du réseau de tourbières (complémentarité des entités).



Vulnérabilité : Les enjeux pour maintenir ou améliorer l'état de conservation de ce réseau de complexes tourbeux sont en très grande majorité liés aux activités agricoles et à la qualité et la quantité de l'eau qui les alimente.

Les mesures de gestion visent la réduction voire la suppression des fertilisants, en particulier minéraux et l'adaptation des périodes et pressions de pâturage et par des mesures de mises en défens temporaires ou permanentes.

Quelques milieux forestiers d'intérêt communautaire ou des espèces d'intérêt inféodées aux arbres sont inclus dans les complexes tourbeux, l'objectif est de les maintenir en l'état sans intervention.

En revanche, quelques plantations forestières sont susceptibles d'impacter ces zones humides lors de leur exploitation ou bien accueillent des espèces d'intérêt communautaire. Les mesures de gestion associées prévoient des solutions pour limiter l'impact tant sur les zones humides que sur les habitats d'espèces (systèmes de franchissement de cours d'eau, îlots de sénescence, etc.).

Des signes d'eutrophisation sont également observés banalisant la composition des milieux prairiaux encourageant des mesures visant à réduire voire supprimer les intrants et transformations des ces pâtures (majoritairement en estive) et à y adapter les pressions et périodes de pâturage.

Pour les prairies de fauche, il s'agit d'encourager à maintenir une prairie riche en diversité de fleurs, garante de pratiques adaptées au bon état de conservation des milieux concernés.

Ces pratiques agricoles favorables à la diversité écologiques des prairies (pâturées et fauchées) doivent faire l'objet d'une valorisation économiques des produits qui en sont issus.

La problématique touristique est plus marquée autour des Lacs (Pavin, Montcineyre et Bourdouze sont très fréquentés, Lacs d'en bas et d'en haut de la Godivelle, Plaine Jacquot, Bordes beaucoup moins).

L'enjeu y'est double : organiser et aménager la fréquentation là où elle pose des problèmes ponctuels pour les habitats ou les espèces visés par Natura 2000 et favoriser une dynamique commune pour la valorisation pédagogique et touristique du réseau de tourbières (complémentarité des entités).

## 4.2 Qualité et importance

La diversité des complexes tourbeux et humides (incluant les lacs) permet le développement des habitats et espèces d'intérêt communautaire ainsi que de nombreuses autres espèces patrimoniales (protégées et/ou en danger) pour lesquelles le Cézallier est un bastion des populations au niveau national voire international. Ces milieux sont assez peu exploités et donc relativement bien conservés.

C'est essentiellement l'activité agricole qui les impacte par une eutrophisation accélérée liée aux épandages, une pression de pâturage mal adaptée (période et quantité de bêtes) ou d'anciens drainages pour favoriser la fauche de l'herbe.

L'autre grande spécificité de ce site Natura 2000 couvre 53% de sa superficie, il s'agit des prairies, pelouses et landes exceptionnelles au niveau européen puisque présentes uniquement dans le Massif central.

Ces habitats sont prioritaires au niveau européen et sont globalement dans un bon état de conservation sur le Cézallier ; ce qui signifie que les activités agricoles pratiquées jusqu'à aujourd'hui ont permis l'existence, le maintien voire le développement de ces milieux.

## 4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	A02.01	Intensification agricole		B



H	A10	Remembrement agricole		O
H	J02.05	Modifications du fonctionnement hydrographique		B
L	A01	Mise en culture (y compris augmentation de la surface agricole)		O
L	D01.01	Sentiers, chemins, pistes cyclables (y compris route forestière)		I
L	D02.01	Lignes électriques et téléphoniques		I
L	E01.03	Habitations dispersées		I
L	F02.03	Pêche de loisirs		O
L	J02.06	Captages des eaux de surface		I
M	B02.02	Coupe forestière (éclaircie, coupe rase )		B

#### Incidences positives

Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	A04.02	Pâturage extensif		I
L	A03	Fauche de prairies		I
L	A05.01	Elevage		I

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

#### 4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Indéterminé	%
Propriété privée (personne physique)	74 %
Domaine communal	15 %
Domaine de l'état	1 %

#### 4.5 Documentation

Inventaire des tourbières d'Auvergne DRAE 1987

Etudes LIFE Tourbières de France CEP/PARC 1997

DOCOB Cézallier 2010 :

BOURSANGE S., BIRARD C., SOULIER A. (2010) - Document d'Objectifs du Site Cézallier issu de la fusion des deux Sites Natura 2000 Cézallier Nord « FR8301040 » et Cézallier Sud « FR8301041 ». Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, Aydat (63970), 109p.

Lien(s) :



## 5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
13	Terrain acquis par un département	3 %
32	Site classé selon la loi de 1930	%
36	Réserve naturelle nationale	25 %
38	Arrêté de protection de biotope, d#habitat naturel ou de site d#intérêt géologique	%
80	Parc naturel régional	100 %
22	Forêt non domaniale bénéficiant du régime forestier	%

## 5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
13	PROJET ENS BV LAC PAVIN	+	2%
13	ENS LAC DES BORDES	+	1%
32	SITE CLASSE DU LAC PAVIN	+	14%
36	Sagnes de la Godivelle	+	%
38	Tourbière de Chambedaze	+	13%
80	Volcans d'Auvergne	-	100%
22	FORET COMMUNALE (Pavin)	-	%

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

## 5.3 Désignation du site

# 6. GESTION DU SITE

## 6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation : Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d#Auvergne

Adresse : Château de Montlosier 63970 AYDAT

Courriel : [natura2000@parcdesvolcans.fr](mailto:natura2000@parcdesvolcans.fr)





## 6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

Oui Nom : Document d'objectif du site FR8301040  
Lien :  
[http://www.side.developpement-durable.gouv.fr/EXPLOITATION/DRAURA/doc/IFD/IFD\\_REFDOC\\_0545751/2010-document-d-objectifs-des-sites-cezallier-nord-fr8301040-et-cezallier-sud-fr8301041](http://www.side.developpement-durable.gouv.fr/EXPLOITATION/DRAURA/doc/IFD/IFD_REFDOC_0545751/2010-document-d-objectifs-des-sites-cezallier-nord-fr8301040-et-cezallier-sud-fr8301041)

Non, mais un plan de gestion est en préparation.

Non

## 6.3 Mesures de conservation

Inventaire des tourbières d'Auvergne DRAE 1987

Etudes LIFE Tourbières de France CEPA/PARC 1997

DOCOB Cézallier 2010 :

BOURSANGE S., BIRARD C., SOULIER A. (2010) - Document d'Objectifs du Site Cézallier issu de la fusion des deux Sites Natura 2000 Cézallier Nord « FR8301040 » et Cézallier Sud « FR8301041 ». Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, Aydat (63970), 109p.

Link(s):

Plan de gestion de la Réserve Naturelle Nationale des Sagnes de La Godivelle (en cours de rédaction)

Plan de gestion de l'Epscae Naturel Sensible du Lac Pavin et Creux de Soucy (en cours de rédaction)